



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9704^e séance

Mardi 13 août 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kanu	(Sierra Leone)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de l'Afrique du Sud à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M^{me} Lisa Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Le Conseil se réunit une fois de plus pour évoquer des événements alarmants et la montée des tensions au Moyen-Orient. L'attaque israélienne dévastatrice contre l'école El-Tabi'in dans la ville de Gaza, qui a conduit à la tenue de cette séance, montre une fois de plus qu'il est absolument nécessaire de parvenir à un cessez-le-feu, à la libération des otages et à une augmentation de l'aide humanitaire à Gaza.

La frappe aérienne des Forces de défense israéliennes (FDI) visant le complexe scolaire El-Tabi'in a eu lieu tôt le 10 août. Elle a tué des dizaines de Palestiniens et fait de très nombreux blessés, dont des femmes et des enfants, selon des sources palestiniennes locales. Le Secrétaire général a condamné les pertes en vies humaines que l'on continue de déplorer à Gaza à la suite d'une nouvelle attaque contre une école abritant des centaines de familles palestiniennes déplacées. Selon Israël, les FDI ont pris

pour cible un centre de commandement du Hamas situé dans une mosquée à l'intérieur de l'enceinte de l'école et ont tué au moins 31 combattants du Hamas et du Jihad islamique palestinien.

Comme le Secrétaire général l'a souligné hier, le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution en cas d'attaque, doit être respecté en toute circonstance.

Hier également, le Hamas a annoncé qu'un otage avait été tué et deux autres grièvement blessés par des militants du Hamas alors qu'ils étaient en captivité à Gaza. Les deux parties ont déclaré qu'elles se penchaient sur ces faits.

Les hostilités se poursuivent dans la bande de Gaza, notamment dans le nord, autour de la ville de Gaza, dans le centre, à Khan Younès, ainsi qu'à Rafah et dans ses environs, et la situation reste catastrophique pour les civils. Aucun endroit n'est sûr à Gaza, et pourtant les civils continuent de recevoir l'ordre d'évacuer vers des zones de plus en plus étriquées. Ma collègue, la Directrice Doughten, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en dira plus tout à l'heure sur les conditions humanitaires désastreuses qui règnent à Gaza.

Dix mois après le début de la guerre, la menace d'une nouvelle escalade dans la région est plus palpable et plus terrifiante que jamais. Les échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue se poursuivent presque quotidiennement. Depuis mon dernier exposé au Conseil, le 31 juillet (voir S/PV.9696), de nombreux projectiles ont été tirés depuis le Liban au-delà de la Ligne bleue, causant des dommages à des bâtiments et des feux de broussailles dans des terrains non bâtis. Les FDI ont réagi en menant des frappes au-delà de la Ligne bleue, dans le sud du Liban. Des drones aériens ont également continué de franchir la Ligne bleue depuis le sud du Liban. Une base des FDI a été touchée de l'autre côté de la Ligne bleue, tandis qu'une autre l'a été près de Nahariya, dans le nord d'Israël. Un terrain non bâti dans la ville de Nahariya a également été touché.

J'exhorte le Conseil à continuer de prêter attention à l'aggravation de la situation et à la poursuite de la violence en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Le 3 août, les FDI ont déclaré avoir mené deux frappes aériennes sur une cellule du Hamas à Toulkarm, tuant neuf Palestiniens qui, selon les FDI, prévoyaient de mener une attaque à l'intérieur d'Israël. Des opérations distinctes menées par les FDI à Jénine et à Toubas au début de la semaine dernière ont également tué 16 Palestiniens.

Le 11 août, une fusillade revendiquée par le Hamas a tué un civil israélien et fait un blessé dans le nord de la vallée du Jourdain, en Cisjordanie occupée. Une autre fusillade palestinienne près de Qalqiliya aurait blessé un Israélien et deux Palestiniens. L'assaillant qui, selon les dires du Hamas, était un commandant des Brigades Qassam, a ensuite été tué par les forces de sécurité israéliennes.

Si l'on veut enrayer ce glissement vers une catastrophe encore plus grande, les parties doivent mettre fin à tout discours incendiaire et à tout acte d'escalade. Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs pour qu'ils œuvrent vigoureusement à une désescalade régionale dans l'intérêt de la paix et de la stabilité à long terme pour tous. Je salue les efforts déployés par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis pour amener les deux parties à conclure un accord en vue d'un cessez-le-feu, de la libération des otages et de la fourniture d'une aide humanitaire dont le besoin se fait cruellement sentir. Comme l'ont souligné les dirigeants de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis dans leur déclaration commune du 8 août, « il n'y a plus de temps à perdre, ni d'excuses pour tout retard supplémentaire de la part de quelque partie que ce soit ». Leur appel à une aide immédiate à la population de Gaza, aux otages et à leurs familles doit être entendu. J'exhorte toutes les parties à donner la priorité à la protection des civils et à conclure rapidement l'accord, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2735 (2024). L'ONU est déterminée à soutenir tous les efforts en ce sens et reste en contact étroit avec les parties concernées.

Les tueries, la destruction et les souffrances à Gaza doivent cesser. Les otages doivent retrouver leur famille. Mais alors même que des efforts se poursuivent pour atteindre ces objectifs, nous ne pouvons pas perdre de vue ce que nous considérons comme incontestable : en l'absence d'une voie claire vers un avenir où les Israéliens verraient se concrétiser leurs besoins légitimes en matière de sécurité et où les Palestiniens verraient se réaliser leurs aspirations légitimes à un État pleinement indépendant, viable et souverain, une paix durable au Moyen-Orient demeurera hors de portée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Doughten.

M^{me} Doughten (*parle en anglais*) : Nous voici de nouveau réunis au lendemain d'un nouvel épisode effroyable de cette guerre brutale à Gaza. Comme la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, nous sommes profondément horrifiés par l'attaque menée samedi par les forces

israéliennes contre l'école El-Tabi'in à Daraj. L'école abritait plusieurs centaines de familles déplacées, dont beaucoup s'étaient installées là à la suite des récents ordres d'évacuation. La frappe a eu lieu pendant les prières de l'aube. Selon les premiers rapports, il s'agit de l'une des attaques les plus meurtrières contre une école abritant des personnes déplacées depuis le début de ce conflit.

Tragiquement, ce drame est loin d'être isolé. En effet, de telles attaques semblent se produire de plus en plus fréquemment. Tout récemment, trois écoles ont été touchées en l'espace de 48 heures, les 3 et 4 août, et deux écoles l'ont été le 8 août, toutes dans la ville de Gaza, la dernière attaque en date étant celle d'El-Tabi'in, samedi. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il s'agit au moins de la vingt et unième attaque contre une école qui servait d'abri depuis le 4 juillet. Une multitude de personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées dans ces frappes.

Malheureusement, ces tragédies au lourd bilan ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres des souffrances et de la dévastation indicibles provoquées par cet horrible conflit. Selon le Ministère de la santé de Gaza, les violences incessantes à Gaza ont fait près de 40 000 morts et plus de 90 000 blessés parmi les Palestiniens. Quelque 10 000 personnes sont toujours portées disparues et seraient ensevelies sous les décombres. Au 9 août, on estimait que 115 otages étaient toujours détenus à Gaza, malgré les appels répétés à leur libération. Ce chiffre comprend les otages qui ont été déclarés morts et dont les dépouilles se trouvent à Gaza.

La situation sanitaire à Gaza reste catastrophique et le système de santé est à peine en état de fonctionner, apportant un soutien courageux mais limité aux blessés et aux malades, aux femmes en couches et à la lutte contre les maladies qui se propagent rapidement. Des milliers de patients dans un état critique sont sur des listes d'attente pour des évacuations médicales. Plus de 60 % des bâtiments résidentiels et 65 % du réseau routier ont été endommagés ou détruits, selon une analyse récente de l'ONU. En seulement deux semaines, plus d'un quart de million de personnes ont été déplacées, souvent à plusieurs reprises. Les ordres d'évacuation, censés être donnés pour la sécurité des civils, ont de toute évidence le résultat inverse. On demande régulièrement aux civils d'évacuer vers des zones d'où sont absents les éléments essentiels à leur survie. Ils sont régulièrement blessés ou tués précisément dans les zones qu'on leur a présentées comme sûres.

Les abris et les camps de déplacés seraient utilisés à des fins militaires par des groupes armés palestiniens, exposant les personnes qui s'y réfugient à de terribles dangers. La surpopulation dans ces endroits met à très rude épreuve des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène déjà extrêmement sollicitées. Le nombre de cas d'infections respiratoires aiguës, de maladie diarrhéique, de syndrome d'ictère aigu et d'infections cutanées explose. Fait très inquiétant, alors que les programmes de vaccination scolaire sont pratiquement impossibles, une nouvelle menace se profile, celle de la poliomyélite, puisque six souches de poliovirus en circulation ont été détectées en juin dans des échantillons environnementaux. Il est urgent de permettre aux personnels de santé de procéder à une campagne de vaccination.

Cette guerre est en train de détruire des vies, des rêves et des avenir. Plus d'un demi-million d'étudiants ont perdu toute une année scolaire, et 39 000 d'entre eux n'ont pas pu passer leurs examens de dernière année. D'après nos estimations, même si cette guerre prenait fin aujourd'hui, huit écoles sur 10 au moins auraient besoin d'être réhabilitées. Et nous ne devons pas négliger l'immense traumatisme émotionnel et psychologique que cette guerre a eu sur les enfants et, en l'occurrence, sur des personnes de tous âges, un traumatisme qui les accompagnera toute leur vie.

Il faut le répéter : la protection des civils n'existe pas à Gaza. En plus des déplacements massifs et incessants à l'intérieur de la bande de Gaza, des milliers de Palestiniens ont quitté la région et beaucoup d'autres tentent de faire de même. Tant que ce conflit perdure et que des vies sont menacées au quotidien, les civils doivent pouvoir se mettre à l'abri. Les déplacés doivent également se voir garantir le droit au retour volontaire.

Ce que nous voyons à Gaza est le résultat d'une guerre livrée avec un respect pitoyable, si ce n'est inexistant, des exigences du droit international. Je partage la profonde inquiétude du Secrétaire général, et d'autres, concernant les violations du droit international humanitaire commises tout au long de ce conflit.

Face à cette catastrophe qui ne fait que s'aggraver, à Gaza, la communauté humanitaire poursuit obstinément ses efforts pour mettre en place une intervention efficace. Nous faisons ce que nous pouvons pour augmenter l'aide alimentaire, fournir une aide à l'éducation et renforcer les capacités hospitalières. Des efforts pour éviter la propagation de la poliomyélite ont également commencé. Les hauts fonctionnaires de l'ONU poursuivent leurs discussions avec les principales parties prenantes, y compris de

hauts responsables israéliens, pour accroître l'aide acheminée dans la bande de Gaza et améliorer les conditions de distribution sur le terrain.

Quoi qu'il en soit, en l'état actuel des choses, les contraintes d'accès et l'insécurité élevée entravent lourdement la réponse humanitaire. L'aide entrant dans la bande de Gaza a diminué de plus de moitié depuis que l'opération terrestre a commencé à Rafah et que le point de passage de Rafah a été subitement fermé début mai. Les nouveaux plafonds imposés par les autorités israéliennes à l'entrée d'argent liquide à Gaza limitent considérablement les ressources disponibles pour nos opérations. En raison des pénuries de carburant, seuls deux litres d'eau par personne et par jour sont disponibles, ce qui est bien inférieur aux 15 litres nécessaires. Le long de l'itinéraire emprunté par les humanitaires pour livrer les marchandises à partir du point de passage de Kerem Shalom, la criminalité organisée et le pillage continuent d'entraver l'acheminement de l'aide. Il est toujours difficile d'accéder aux personnes dans le besoin. L'augmentation des obstacles bureaucratiques et administratifs, notamment la délivrance et le renouvellement tardifs des visas requis pour un appui opérationnel et une gestion accrues, est très lourde de conséquences pour notre intervention.

Qui plus est, nos inquiétudes pour la sûreté du personnel vont croissant, car les attaques contre, ou à proximité, des véhicules d'aide dont les coordonnées ont été communiquées sont de plus en plus nombreuses. En l'espace de 12 jours, récemment, quatre fusillades ont visé des convois de l'ONU, notamment un véhicule où se trouvaient des enfants qui allaient retrouver leur père. Les organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge palestinien ont tous signalé des attaques de ce type. Résultat : des centaines de milliers de personnes ne reçoivent pas l'aide humanitaire dont elles ont désespérément besoin et qui pourrait leur sauver la vie.

Combien de temps encore cela peut-il durer ? Combien de tragédies comme celle de l'école El-Tabi'in devront se produire avant que des mesures soient prises ? Le Conseil peut-il, en les regardant droit dans les yeux comme doivent le faire chaque jour les travailleurs humanitaires, jurer aux enfants, à la population gazaouite et à toutes les personnes touchées par cette guerre que rien n'a été négligé pour mettre fin à leurs souffrances ?

Rien n'a changé de ce qu'il faut, comme cela a été répété si souvent, instaurer d'urgence : premièrement, une cessation immédiate des hostilités et un cessez-le-feu durable ; et deuxièmement, le strict respect du droit international humanitaire, par toutes les parties. Il s'agit de

libérer tous les otages. Il s'agit aussi de protéger les civils et de répondre à leurs besoins de première nécessité, notamment en garantissant, comme l'a ordonné la Cour internationale de Justice, une fourniture sans entrave de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza, y compris via l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué dans ce même contexte, tous les États Membres doivent user de toute leur influence pour prévenir et faire cesser les violations du droit international humanitaire, par exemple en exerçant des pressions diplomatiques et économiques et en subordonnant les exportations d'armes au respect des règles de la guerre et à la coopération dans la lutte contre l'impunité.

Nous ne devons pas oublier que ce conflit à Gaza fait suite à plusieurs autres dans lesquels les humanitaires ont dû intervenir au fil des ans, des conflits après lesquels les Gazaouites n'ont jamais eu la possibilité de se remettre ou de réparer. Les 10 derniers mois ont détruit le peu d'espoir d'avenir qui restait pour les enfants survivants. J'exhorte le Conseil et tous les États Membres à user de leur influence pour protéger les civils et mettre un terme à ce conflit et à son intolérable bilan. Il est impératif de rechercher la sécurité mutuelle et une paix durable pour restaurer l'espoir, pour que les civils puissent connaître l'espoir que nous considérons comme acquis mais dont eux n'ont jamais fait l'expérience.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Doughten de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et la Directrice Lisa Doughten, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés.

Je commencerai ma déclaration par la même question qu'a posée par M^{me} Doughten : combien de temps encore ? Sommes-nous réunis pour une séance inefficace, vaine et inepte de plus ? Combien de fois allons-nous compter, encore et encore, le nombre de morts à Gaza ? La réponse est simple : ce n'est ni pour cela que le Conseil a été conçu, ni ce que la communauté internationale attend de nous. Plus important encore, ce n'est pas ainsi que le Conseil doit aborder la supplique des Palestiniens, leur quête de justice et leur droit d'exister. Le Conseil est responsable au premier chef, du point de vue juridique et

moral, d'agir avec fermeté pour s'acquitter de son mandat, c'est-à-dire préserver la paix et la sécurité internationales.

Depuis 311 jours, le Conseil est berné et méprisé en permanence, tandis qu'une population entière se voit infliger un châtement collectif. Samedi dernier, le monde s'est réveillé pour apprendre qu'une effroyable effusion de sang de plus avait eu lieu lorsque la Puissance occupante israélienne a délibérément pris pour cible une école dans le quartier de Daraj, à Gaza. C'était la troisième fois en deux jours qu'une école était bombardée. Il s'agissait d'une structure civile qui abritait des civils, ce dont ont attesté des représentants de la communauté internationale. Le Secrétaire général l'a dit clairement : l'école accueillait des centaines de familles palestiniennes déplacées. L'Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'homme a lui aussi souligné que l'école n'était rien d'autre qu'un lieu en ruines, dans lequel des centaines de familles avaient trouvé refuge. Le témoignage de l'un des survivants est effroyable : un père a dit qu'on lui avait remis 18 kilogrammes de corps humain en morceaux ; c'est ce qu'il a enterré pour dépouille de son jeune fils.

Le massacre odieux perpétré à Daraj, ainsi que les précédents massacres, n'auraient pas été possibles sans la généreuse aide financière et militaire fournie abondamment à l'agresseur israélien. Une centaine de vies innocentes ont été sacrifiées à Daraj, parmi lesquelles celles de femmes et d'enfants, qui s'ajoutent aux quelque 40 000 martyrs palestiniens recensés à ce jour. Ces martyrs n'étaient-ils pas des êtres humains, avec leurs rêves et leurs espoirs, comme nous tous ? Le rôle du Conseil se limite-t-il à consigner le nombre de vies perdues ?

Là encore, la réponse est simple : le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités et tenir ses engagements, et il doit le faire maintenant. Il doit s'acquitter de sa responsabilité de s'attaquer à la cause profonde de la question de Palestine, à savoir l'occupation illégale de la terre palestinienne. Il doit s'acquitter de sa responsabilité de demander des comptes à la Puissance occupante, en utilisant tous les moyens légaux, y compris les mécanismes de sanctions. Enfin, il doit respecter son engagement de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient et d'empêcher la dangereuse escalade provoquée par la Puissance occupante israélienne.

La Puissance occupante israélienne continue de défier l'engagement même du Conseil, pris dans la résolution 2735 (2024), appelant à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Cette résolution est gravement compromise par l'intensification de l'agression de la Puissance occupante israélienne contre Gaza.

L'Algérie met en garde contre le sabotage persistant des efforts déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar pour garantir de toute urgence la mise en œuvre effective de cette résolution. À cet égard, l'Algérie exprime à nouveau son appui aux efforts de médiation de ces trois pays. Il n'y a aucune latitude pour retarder ou compliquer excessivement les négociations en ajoutant de nouvelles conditions ou de nouvelles exigences. Il est primordial de participer de bonne foi à l'initiative du Président Biden pour obtenir le cessez-le-feu tant attendu.

Au nom des valeurs humaines, nous devons agir maintenant. Notre inaction entraîne des pertes en vies humaines et met en péril le destin de tout un peuple, le peuple palestinien.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'urgence, à la demande de l'Algérie. Je tiens également à remercier de leurs exposés d'aujourd'hui la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, ainsi que M^{me} Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Ce samedi, le monde a été une nouvelle fois traumatisé par une nouvelle frappe aérienne dévastatrice à Gaza, l'une des plus meurtrières à ce jour. La Slovénie condamne avec force l'attaque israélienne contre l'école El-Tabi'in dans le centre de la ville de Gaza, commise au mépris total du sort des Palestiniens.

Selon certaines allégations sérieuses, le Hamas s'est implanté au sein de la population civile et dans les infrastructures civiles. Nous condamnons avec fermeté ces agissements. Le Hamas doit cesser de sacrifier ses compatriotes palestiniens et de les exposer à un danger mortel.

Néanmoins, nous sommes horrifiés par la série d'attaques militaires contre des écoles dont nous avons été témoins récemment. Nous appelons une nouvelle fois au plein respect du droit international, y compris la résolution 2601 (2021). Pas plus tard qu'hier, nous avons célébré les 75 ans de l'adoption des Conventions de Genève, qui sont sérieusement ébranlées ces jours-ci, à Gaza et dans d'autres conflits.

La Slovénie est gravement préoccupée par le risque que les tensions ne deviennent encore plus difficiles à maîtriser et aboutissent à un conflit régional plus vaste, dont les conséquences désastreuses se feraient sentir au-delà des frontières de Gaza. Nous appelons tous les acteurs de la région à la plus grande retenue afin d'éviter

que nous ne nous engagions sur une voie de non-retour. Il est urgent de s'abstenir de toute nouvelle attaque et de toute déclaration menaçante.

Le Conseil doit se concentrer en priorité sur la résolution 2735 (2024). Nous exprimons notre plein appui aux médiateurs et à l'appel qu'ils ont lancé aux deux parties pour qu'elles concluent des pourparlers sur un cessez-le-feu et qu'elles libèrent les otages et les prisonniers. À cet égard, nous appelons les deux parties à reprendre les négociations cette semaine et à s'engager à conclure l'accord sans retard.

Cela fait plus de deux mois que le Conseil a exigé un cessez-le-feu. Nous attendons patiemment que nos résolutions soient mises en œuvre. Pendant ce temps, nous sommes témoins de la poursuite des attaques meurtrières qui font des victimes civiles, et nous voyons des Palestiniens être pourchassés dans toute la bande de Gaza. Il n'y a plus de temps à perdre et plus de vies innocentes à sacrifier.

Nous proposons à nouveau que le Conseil fixe une échéance claire pour la conclusion de l'accord. Dans l'intervalle, il conviendrait d'observer une pause dans les hostilités, qui permettrait d'acheminer l'aide humanitaire à grande échelle et d'administrer les vaccins contre la poliomyélite en toute sécurité. Nous saluons les efforts déployés par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour présenter des plans prévoyant deux tournées de vaccination contre la poliomyélite. Toutefois, si un accord n'est pas conclu, le Conseil doit immédiatement discuter de la manière de garantir le respect de ses résolutions face aux immenses souffrances à Gaza. Et en effet, comme l'a dit la Directrice Doughten, nous ne devons négliger aucune piste.

Hier, un journaliste m'a demandé combien de séances d'information supplémentaires le Conseil devra organiser pour que la situation commence à changer à Gaza. Nous entendons des exposés afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Nous avons adopté quatre résolutions (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024)), mais nous n'avons jamais assuré le suivi de leur mise en œuvre. Il est temps d'agir. Il est temps qu'un cessez-le-feu soit enfin conclu ; à défaut, il sera temps que le Conseil veille à ce que cela se produise enfin.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à féliciter l'Algérie d'avoir demandé

la tenue de cette séance. Nous remercions la présidence sierra-léonaise du Conseil d'avoir organisé cette séance d'information urgente sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous sommes reconnaissants à la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et à la représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Lisa Doughten, des exposés qu'elles ont présentés au Conseil.

Le conflit en cours au Moyen-Orient a des conséquences dévastatrices et fait payer un tribut inacceptable aux enfants, aux femmes et à la population civile dans son ensemble. Les derniers massacres ont coûté la vie à plus de 100 Palestiniens. Il est impératif que des efforts urgents soient entrepris afin de remédier à cette situation et de mettre un terme à ces massacres.

Nous sommes vivement préoccupés par les frappes aériennes incessantes d'Israël contre des infrastructures civiles, notamment des écoles, des hôpitaux et des abris, qui causent de graves dommages. À cet égard, nous souhaitons rappeler une fois de plus que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles constituent une grave violation du droit international et du droit international humanitaire. Cette situation est particulièrement inquiétante alors que nous célébrons cette année le soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève.

Nous appelons tous ceux qui croient sincèrement à l'obligation découlant du principe de la responsabilité de protéger à veiller à ce que cette doctrine soit appliquée rapidement et de manière cohérente à la situation à Gaza. Par ailleurs, les attaques militaires aveugles ne peuvent qu'aggraver les conflits régionaux et en déclencher de nouveaux qui prendront des proportions plus importantes, ce qui aura des conséquences inimaginables pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Compte tenu de la gravité de la situation, il est impératif que toutes les parties impliquées, en particulier Israël, respectent les normes et accords juridiques internationaux. Elles doivent notamment se conformer à toutes les ordonnances et à tous les arrêts rendus par la Cour internationale de Justice en la matière. Nous réitérons notre appel en faveur d'une cessation immédiate de cette guerre. Nous exhortons les parties à mettre en œuvre, sans réserve ni délai, toutes les résolutions du Conseil de sécurité que nous avons adoptées concernant ce conflit. En tant que défenseurs de la paix, de la sécurité et de l'aide humanitaire, il est crucial que nous soulignions

l'importance de sensibiliser aux événements déchirants décrits par nos intervenantes.

Nous sommes d'avis que le règlement du conflit dans la bande de Gaza et en Palestine exige une approche qui intègre des négociations. Cette approche doit inclure des plans relatifs au développement économique, à l'aide humanitaire, à la reconstruction de Gaza et à la collaboration régionale. Ce sont là les étapes nécessaires qui ouvriront la voie à une paix pérenne et durable. C'est pourquoi nous saluons l'initiative visant à mettre en place une action mondiale concertée pour mettre fin à l'opération militaire israélienne à Gaza, qui s'étend de manière exponentielle, entraînant des souffrances indicibles pour le peuple palestinien.

Dans ce contexte, le Mozambique réaffirme son engagement à appuyer tous les efforts diplomatiques en vue de trouver une solution durable au conflit prolongé dans la bande de Gaza et en Palestine. Nous réaffirmons notre plein soutien aux efforts diplomatiques actuellement déployés par les États-Unis d'Amérique, l'Égypte, le Qatar et d'autres pays arabes, ainsi que par la communauté internationale dans son ensemble, en vue de trouver une solution durable au conflit prolongé dans la bande de Gaza.

Le Mozambique maintient fermement sa position et reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Nous réaffirmons qu'il est urgent de mettre en œuvre la solution des deux États, une solution fondée sur l'existence de deux États indépendants et souverains, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, tous deux Membres de l'ONU.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Directrice Doughten, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés.

Avant tout, le Royaume-Uni est consterné par les frappes militaires israéliennes sur l'école El-Tabi'in, où des civils palestiniens avaient trouvé refuge. L'ONU nous apprend que cette frappe a tué des dizaines de Palestiniens, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. Malheureusement, cette attaque n'est pas la seule frappe israélienne dont nous ayons été témoins contre des écoles transformées en abris. Rien qu'en juillet, 17 attaques de ce type ont été recensées.

Les Palestiniens n'ont aucun endroit sûr où se réfugier. Quatre-vingt-six pour cent de la bande de Gaza est désormais soumise à des ordres d'évacuation. Ces derniers jours, nous avons assisté à certains des ordres d'évacuation les plus importants émis jusqu'à présent, touchant des dizaines de milliers de personnes, qui ont déjà été déplacées à de nombreuses reprises. Des familles sont contraintes de se déplacer d'un endroit à l'autre, mais aucun d'entre eux ne leur offre la sûreté ou la sécurité dont elles ont désespérément besoin. En outre, certains de ces ordres ont été émis par Israël au milieu de la nuit, avec un préavis qui ne laissait que très peu de temps pour permettre aux civils de fuir. Israël doit veiller à respecter les obligations que lui impose le droit international humanitaire en matière de protection des civils.

Le Royaume-Uni est également horrifié par les informations faisant état de violences et d'atteintes sexuelles contre les otages à Gaza et les prisonniers palestiniens détenus par Israël, dont beaucoup sont des enfants. Le Hamas doit libérer tous les otages immédiatement. Il doit également cesser de mettre en danger les civils. Israël doit quant à lui permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'accéder immédiatement aux prisonniers et veiller à ce que les responsables des mauvais traitements infligés aux détenus soient amenés à répondre de leurs actes.

Nous avons également entendu des ministres israéliens tenir des propos tout à fait inacceptables sur les mauvais traitements infligés aux détenus et sur la famine qui frappe les civils à Gaza. Nous appelons le Gouvernement israélien à rétracter et condamner ces propos. Le droit international ne saurait être plus clair : les mauvais traitements systématiques infligés aux détenus et le fait d'affamer délibérément des civils constituent des crimes de guerre.

Une autre menace mortelle se profile à l'horizon pour la population gazaouite. Elle est sur le point de connaître une épidémie de poliomyélite, 600 000 enfants de moins de 8 ans ayant désespérément besoin d'être vaccinés. Nous appelons les parties à coopérer d'urgence avec l'Organisation mondiale de la Santé pour faciliter la campagne de vaccination et assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Nous demandons à Israël d'autoriser l'accès sans entrave de l'aide à Gaza et de mettre en place un mécanisme de déconfliction efficace afin que l'aide puisse être acheminée en toute sécurité.

Enfin, je réitère l'appel du Royaume-Uni en faveur d'une désescalade régionale, comme l'a clairement indiqué le Premier Ministre britannique lors de son entretien

avec le Président iranien Pezeshkian hier soir. Grâce aux efforts inlassables déployés par les États-Unis, le Qatar et l'Égypte, un accord de cessez-le-feu est sur la table pour Gaza. Le Premier Ministre britannique s'est joint à ses homologues français et allemand pour exhorter les parties à reprendre les discussions le 15 août et à conclure l'accord. Nous avons besoin d'un cessez-le-feu immédiat. Nous devons faire libérer les otages, faire entrer beaucoup plus d'aide et avancer rapidement vers la solution des deux États, avec un État d'Israël sûr et sécurisé, aux côtés d'un État palestinien viable et souverain.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la délégation algérienne d'avoir demandé la tenue de la présente séance. Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Directrice Doughten de leurs exposés.

La frappe aérienne lancée par Israël contre l'école El-Tabi'in à Gaza la semaine dernière a coûté la vie à une centaine de civils innocents. La Chine condamne fermement cette attaque. Les civils et les infrastructures civiles ne doivent pas être la cible d'opérations militaires. Il s'agit d'une ligne rouge en vertu du droit international humanitaire. Attaquer à plusieurs reprises, en plein jour, une école dans laquelle un grand nombre de civils s'étaient réfugiés est un acte odieux.

Au cours des 10 derniers mois, des millions d'habitants de Gaza ont vu leurs maisons détruites et ont été séparés de leurs proches. Ils ont été contraints de se déplacer d'un lieu à un autre à la recherche d'un peu de paix, mais partout où ils vont ils sont confrontés à des bombardements aveugles et à la mort qui peut les frapper à tout moment. À l'heure où nous parlons, il n'y a aucun endroit sûr à Gaza. Les habitants de Khan Younès, zone qui avait été déclarée sûre par Israël, ont été forcés de fuir face à de nouveaux bombardements. La population désespérée de Gaza veut savoir quand la guerre prendra fin et s'il y a un espoir de survie.

Les Gazaouites aspirent à un cessez-le-feu immédiat et durable. C'est également le souhait de l'écrasante majorité de la communauté internationale. Il y a deux mois, lorsqu'elle prônait l'adoption de la résolution 2735 (2024), la délégation des États-Unis a affirmé qu'Israël avait accepté un accord de cessez-le-feu, mais la réalité montre le contraire. Au lieu de signes crédibles de l'engagement d'Israël en faveur d'un cessez-le-feu, nous voyons que la portée de ses opérations militaires ne cesse de s'étendre et que les victimes civiles sont de plus en plus nombreuses. Les États-Unis, premier fournisseur d'armes, ont suffisamment d'influence sur Israël. Nous espérons qu'ils prendront des mesures sincères et responsables pour

pousser Israël à mettre fin à ses opérations militaires à Gaza dès que possible et à cesser de massacrer des civils.

La catastrophe humanitaire à Gaza a continué de s'aggraver. La faim et les maladies se propagent rapidement. Une personnalité politique israélienne de haut rang a récemment déclaré qu'il pourrait être justifié et moral de faire mourir de faim 2 millions de personnes à Gaza. Ces remarques odieuses sont totalement inacceptables. La faim ne doit pas être utilisée comme une arme. Les questions humanitaires ne doivent pas être politisées. Les victimes civiles ne doivent pas être banalisées et la vie des civils ne doit pas être utilisée comme monnaie d'échange. La Chine demande instamment à Israël de respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et d'ouvrir tous les points de passage tout en garantissant un accès rapide et sûr pour l'acheminement des fournitures humanitaires à grande échelle. L'Organisation mondiale de la Santé mène une campagne de vaccination contre la poliomyélite pour les enfants de Gaza, qui est indispensable pour enrayer la propagation de cette maladie infectieuse et protéger la santé des enfants. Israël est tenu de protéger la sécurité et la liberté de circulation des travailleurs médicaux concernés.

L'instabilité accrue de la situation en Cisjordanie est inquiétante. Nous sommes très préoccupés par les atteintes sexuelles commises par des soldats israéliens contre des détenus palestiniens. Nous demandons que des enquêtes soient menées et que les auteurs soient amenés à répondre de leurs actes. La Chine exhorte Israël à cesser immédiatement toute activité de peuplement, à endiguer efficacement la violence des colons, qui s'intensifie, et à cesser de saper les fondements de la solution des deux États. Nous réaffirmons que la solution des deux États est le seul moyen viable de régler la question palestinienne. La Chine est favorable à la création d'un État palestinien indépendant et préconise la tenue d'une conférence internationale de paix de grande envergure, qui aurait plus de poids et qui serait plus efficace.

Les répercussions du conflit à Gaza se propagent de plus en plus rapidement, et la situation au Moyen-Orient est en jeu. Néanmoins, les provocations irresponsables et l'aventurisme persistent sans relâche. Nous sommes profondément préoccupés par cette situation. La Chine réaffirme que pour éviter la détérioration et l'escalade de la situation, il faut instaurer sans délai un cessez-le-feu global et durable à Gaza. La Chine est prête à travailler inlassablement avec la communauté internationale pour mettre fin aux combats à Gaza, atténuer la catastrophe humanitaire et mettre en œuvre la solution des deux États,

afin de garantir la paix, la stabilité et la sécurité sur le long terme au Moyen-Orient.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Directrice Doughten de leurs exposés sans complaisance. Nous continuons d'appuyer les efforts humanitaires déployés par l'ONU à Gaza, qui sont vitaux bien que difficiles à mettre en œuvre.

Les États-Unis sont vivement préoccupés par les informations faisant état de victimes civiles à la suite de la frappe lancée le 10 août par les Forces de défense israéliennes sur un complexe à Gaza qui comprenait une école et une mosquée et qui abritait des déplacés désespérés, y compris des femmes et des enfants.

Nous avons fait part de nos préoccupations à Israël qui a indiqué que cette attaque avait pour cible des hauts responsables du Hamas et du Jihad islamique palestinien. Toutefois, il a l'obligation, en vertu du droit international humanitaire, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils. Nous pleurons tous les civils qui ont perdu la vie dans cette attaque horrible et dans ce conflit.

Mais il y a une chose que nous savons et qui doit être reconnue : le Hamas continue de se rassembler et de mener des opérations à partir d'écoles, sans se soucier du bien-être des civils. Israël a le droit de poursuivre le Hamas. Israël a le droit de répondre aux menaces. Mais la manière dont il le fait est importante. Nous avons affirmé à maintes reprises qu'Israël doit prendre des mesures pour réduire au minimum les dommages causés aux civils.

Je ne saurais trop insister sur le fait que le Président Biden estime qu'il est temps d'apporter un soulagement immédiat à la population de Gaza, ainsi qu'aux otages et à leurs familles, qui souffrent tous depuis longtemps. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'instaurer un cessez-le-feu à Gaza et de conclure un accord pour la libération des otages. Les États-Unis, aux côtés du Qatar et de l'Égypte, ont travaillé sans relâche pendant des mois pour forger l'accord-cadre sur la table, seuls les détails de sa mise en œuvre restant à régler. Il s'agit d'un cadre fondé sur les principes approuvés par le Conseil dans la résolution 2735 (2024). En clair, l'accord doit être conclu maintenant. Comme l'a souligné le Président Biden dans une déclaration faite la semaine dernière avec les dirigeants du Qatar et de l'Égypte,

« Il n'y a plus de temps à perdre, ni d'excuses pour tout retard supplémentaire de la part de quelque partie que ce soit. Il est temps de libérer les otages,

d'instaurer un cessez-le-feu et de mettre en œuvre cet accord ».

Nous avons appelé les deux parties à reprendre des discussions urgentes le jeudi 15 août, à Doha ou au Caire, afin de combler toutes les lacunes restantes et de commencer à mettre en œuvre l'accord sans plus tarder. En tant que médiateurs, nous sommes prêts à présenter une proposition finale de rapprochement afin de régler les problèmes de mise en œuvre en souffrance d'une manière qui réponde aux attentes de toutes les parties. Nous saluons les déclarations d'appui à cet effort, comme celle de l'Algérie ce week-end, et nous engageons tous les membres du Conseil à parler d'une seule voix et à faire pression sur le Hamas pour qu'il participe aux discussions du 15 août. Nous demandons en outre aux deux parties d'accepter de mettre en œuvre l'accord sur la table sans conditions ni retards supplémentaires.

Un cessez-le-feu durable pourrait accélérer les efforts visant à rétablir les services de base, notamment l'électricité, l'eau et l'assainissement, apportant ainsi un soulagement indispensable aux civils palestiniens, dont beaucoup ont été déplacés à plusieurs reprises. Il pourrait permettre de mener une campagne de vaccination urgente pour enrayer la propagation de la poliomyélite. Et il faciliterait la libération de tous les otages détenus par le Hamas, dont huit Américains et des citoyens de nombreux autres pays. Nous avons également indiqué clairement qu'un cessez-le-feu à Gaza pourrait contribuer aux efforts diplomatiques visant à rétablir le calme le long de la Ligne bleue et à réduire les tensions dans la région. En effet, depuis le début du conflit entre le Hamas et Israël, les États-Unis se sont efforcés d'éviter que les combats à Gaza ne dégénèrent en un conflit régional.

Il y a exactement quatre mois, le 13 avril, les États-Unis ont travaillé en étroite collaboration avec Israël et leurs partenaires dans la région pour contrer l'attaque sans précédent de l'Iran visant Israël et éviter un conflit plus large. Aujourd'hui, les tensions sont de nouveau au plus haut. Par conséquent, les États-Unis ont pris les mesures de précaution qui s'imposaient, notamment en envoyant un groupe de porte-avions et des moyens aériens supplémentaires dans la région, de sorte que, si la situation devait se reproduire, nous soyons prêts à défendre Israël et le personnel militaire des États-Unis dans la région contre toute menace.

Mais soyons clairs : notre déploiement de moyens militaires supplémentaires n'augure en rien de la suite des événements. Un conflit de plus grande envergure dans la région n'est pas inévitable. L'objectif global des

États-Unis reste de faire baisser la température dans la région, de prévenir et de se défendre contre toute attaque future et d'éviter un conflit régional. Pour ce faire, il faut d'abord parvenir à un accord sur un cessez-le-feu immédiat et la libération des otages à Gaza. Nous devons franchir la ligne d'arrivée. Une fois de plus, nous demandons à chaque membre du Conseil de dire clairement et sans équivoque qu'il est temps de parachever cet accord et de le mettre en œuvre.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Directrice Doughten de leurs exposés.

Le nombre de victimes civiles et le degré de souffrance que nous avons vus à Gaza en plus de 300 jours de conflit sont insupportables et profondément affligeants. Aujourd'hui, cette séance d'urgence a été convoquée à la suite d'un nouvel événement grave.

Le Japon exprime sa vive inquiétude concernant les nombreux morts et blessés parmi les civils causés par les frappes aériennes israéliennes de samedi contre l'école El-Tabi'in. Il est consternant que de nombreuses victimes civiles aient été tuées dans des écoles et des hôpitaux. Toutes les parties doivent respecter strictement les principes pertinents du droit international, en particulier s'agissant de la protection des civils. Nous demandons instamment à Israël de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter de causer des dommages aux civils.

Gaza est véritablement à l'agonie. Près de 1,9 million de personnes ont été déplacées de force en raison des ordres d'évacuation répétés émis par Israël, fuyant sans cesse vers des lieux où la vie est à peine tenable. Le Japon est vivement préoccupé par les importantes pénuries de nourriture, de médicaments, de carburant et d'autres produits de première nécessité à Gaza. Nous condamnons fermement la remarque déplorable faite par un ministre israélien à cet égard. Affamer plus de 2 millions de Palestiniens à Gaza est injustifiable. La détection de la poliomyélite et sa propagation sont un problème d'origine humaine résultant de l'effondrement du système de traitement des déchets et constituent un autre sujet de grave préoccupation. Le point de passage de Rafah doit être rouvert et la sécurité des travailleurs humanitaires doit être assurée à tout moment. Israël doit lever tous les obstacles à l'aide humanitaire, non seulement pour assurer le minimum vital, mais aussi pour protéger la dignité humaine.

La tragédie qui se poursuit confirme que les trois éléments que le Conseil a demandés dans la résolution

2735 (2024) doivent être mis en œuvre maintenant sans plus tarder, à savoir un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages restants et la fourniture d'une aide en quantité suffisante dans toute la bande de Gaza. À cet égard, le Japon apprécie les efforts diplomatiques vigoureux déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar pour combler toutes les lacunes en souffrance afin d'arrêter les derniers détails d'un accord sur un cessez-le-feu et la libération des otages. Nous soutenons fermement la récente déclaration commune de leurs dirigeants et les efforts déployés par ces trois pays, et exhortons toutes les parties concernées, en particulier le Hamas, à participer de manière constructive à la réunion proposée dans le courant de la semaine et à travailler d'urgence à la conclusion d'un accord. Le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale doivent rester unis pour mettre fin immédiatement à cette crise. Le Japon jouera son rôle en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance en réponse à la demande opportune de la délégation algérienne. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^{me} Doughten, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des informations fournies.

Les attaques contre l'école El-Tabi'in relèvent d'une pratique récurrente utilisée par les Forces de défense israéliennes depuis le début de la guerre à Gaza. Il s'agit d'une pratique caractérisée par un mépris total du principe humanitaire de proportionnalité, qui se traduit encore et encore par le meurtre de nombreux civils sous prétexte d'éliminer une ou plusieurs cibles militaires. Le drame d'El-Tabi'in s'ajoute à une liste toujours plus longue d'événements similaires, et l'on peut s'attendre à ce que cette tendance se poursuive si de véritables mesures ne sont pas prises pour empêcher les Israéliens de poursuivre ce massacre insensé du peuple palestinien. Le Guyana condamne avec la plus grande fermeté les violations constantes du droit international, notamment du droit international humanitaire, qui se manifestent par la prise pour cible des civils et des infrastructures civiles. Nous demandons à Israël et à toutes les parties au conflit de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et de mettre fin aux hostilités contre le peuple palestinien.

Dix mois d'attaques incessantes et sans précédent d'Israël contre le peuple palestinien à Gaza ont créé une tragédie aux proportions si cruelles qu'il est difficile de trouver quelque chose de comparable dans

l'histoire moderne. Près de 40 000 personnes sont mortes, dont les femmes et les enfants comptent pour une part disproportionnée. Les gens meurent de faim et vivent dans les conditions les plus inhumaines qu'on puisse imaginer, sans aucun accès ou presque à la médecine ou aux soins de santé. La poliomyélite a été détectée dans les eaux usées de Gaza, ce qui expose à des risques les enfants non vaccinés.

Là encore, ce sont les enfants gazaouites qui souffriront le plus si une épidémie n'est pas évitée. Mais à quoi d'autre peut-on s'attendre quand, dans un abri accueillant 600 personnes, on ne compte qu'un seul cabinet de toilette ? Les membres du Conseil savent tous que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'apprête à envoyer plus d'un million de vaccins contre la poliomyélite à Gaza, pour vacciner 600 000 enfants. Pour reprendre les paroles du Directeur général :

« [L'OMS doit] avoir une liberté de mouvement absolue et le matériel médical doit pouvoir circuler sans entrave afin que ces opérations complexes puissent être menées à bien de manière sûre et efficace. Un cessez-le-feu (ou au moins des « jours de tranquillité ») pendant la préparation des campagnes de vaccination et la livraison des vaccins est nécessaire pour protéger les enfants de Gaza contre la poliomyélite. »

Le Guyana est favorable aux plans élaborés par l'OMS pour s'attaquer au problème et appelle le Gouvernement israélien à délivrer les autorisations pertinentes et à assurer les conditions requises pour faciliter cette campagne de vaccination. Il s'agit d'un impératif humanitaire et d'une obligation juridique et morale.

Le Guyana observe avec une horreur absolue la stratégie israélienne consistant à faire de Gaza une zone entièrement détruite. Les images venant de Gaza montrent un paysage lunaire. Ce que ces images ne montrent pas, en revanche, c'est le problème des munitions non explosées qui, selon un observateur, font de Gaza une véritable bombe à retardement. Il faudra peut-être des années pour régler ce danger concret, même après la fin des hostilités.

Pourquoi ne pas parler aussi des graves traumatismes psychologiques induits par la guerre, que M^{me} Doughten a évoqués. Les bombardements incessants, les déplacements multiples, la vue et l'odeur de la mort, les démembrements, le harcèlement et toutes les autres indignités ne peuvent qu'être lourds de conséquences psychologiques pour les civils.

Et pourquoi ne pas parler aussi des récits bouleversants relayés par les civils palestiniens détenus en Israël. La torture, y compris la violence sexuelle, à laquelle ils sont soumis illustre une dépravation et une indécence à un degré que les agents d'une nation civilisée, et encore moins ceux d'un État Membre de l'ONU, ne devraient jamais laisser à voir.

Tout cela représente l'exécution, par la Puissance occupante, de ses aspirations colonialistes, attisées par une idéologie de supériorité religieuse et raciste qui l'incite à traiter les Palestiniens comme des êtres inférieurs, une idéologie qui promeut l'asservissement du peuple palestinien. C'est ce qui explique que la riposte d'Israël aux événements du 7 octobre 2023 soit si démesurée. Il s'agit de faire subir aux Palestiniens un traitement tel qu'ils en renoncent à toute aspiration à la liberté et à l'autodétermination. Tout cela s'inscrit dans une stratégie que nous observons également en Cisjordanie occupée, caractérisée par la poursuite des activités de peuplement illégales et la violence dont elles s'accompagnent, sous le regard attentif et encourageant des forces de sécurité israéliennes.

Le Conseil a la responsabilité de mettre fin à l'impunité avec laquelle Israël commet ses atrocités contre le peuple palestinien. De telles actions foulent aux pieds tout ce sur quoi repose l'ONU : la paix et la sécurité, les droits humains et le développement durable. Nous ne pouvons pas les laisser se poursuivre.

Il y a plus de deux mois que le Conseil a adopté la résolution 2735 (2024), entérinant les efforts des États-Unis, du Qatar et de l'Égypte, dont nous les remercions. Depuis, à Gaza, 2 600 Palestiniens de plus ont été tués et plus de 7 000 autres blessés. M^{me} Doughten a demandé combien de temps encore ; nous demandons combien de gens encore.

Nous soulignons à nouveau l'obligation qu'ont les parties d'appliquer les dispositions de la résolution 2735 (2024) afin de réussir à convenir d'un cessez-le-feu, de la libération des otages et de la fourniture d'une aide humanitaire suffisante à la population gazaouite. Nous soulignons également qu'Israël a l'obligation de respecter les décisions de la Cour internationale de Justice, qui exigent qu'Israël prenne les mesures nécessaires pour protéger les vies palestiniennes, veiller à leur bien-être et empêcher un génocide.

Pour terminer, la concrétisation de la solution prévoyant deux États se fait attendre depuis beaucoup trop longtemps, et elle est la seule voie viable vers la paix. Il est injuste pour le peuple palestinien et pour les peuples

du Moyen-Orient en général que la paix semble insaisissable au seul motif qu'Israël s'acharne à refuser aux Palestiniens leur droit de vivre dans la liberté et la dignité au sein de leur propre État. La Guyane demande instamment au Conseil d'agir pour mettre fin à cette injustice. Il est prêt à faire sa part d'efforts.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Directrice Doughten, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés détaillés sur la situation en cours à Gaza.

Le monde entier suit avec angoisse la situation instable au Moyen-Orient. Divers événements déstabilisants ont continué de se produire dans toute la région, y compris le long de la Ligne bleue, à Téhéran, à Tel-Aviv, à Beyrouth et en mer Rouge. Comme elle l'a fait à maintes reprises dans cette salle, la République de Corée exhorte toutes les parties de la région à la plus grande retenue. Nous nous opposons avec force à toute action susceptible de déclencher un nouveau cycle de violence et de contre-violence, car cela ne ferait que mettre davantage en danger la vie de civils innocents dans toute la région.

Nous sommes atterrés et très perturbés par les attaques répétées contre les infrastructures civiles, notamment des écoles, des hôpitaux et des abris à Gaza et, en particulier, par la frappe du 10 août qui a visé une mosquée à l'intérieur de l'école El-Tabi'in, où une centaine de personnes auraient été tuées. C'était la huitième fois, au cours du seul mois d'août, qu'Israël bombardait une école abritant des civils. Nous savons tous que les infrastructures civiles ne doivent pas être prises pour cible, a fortiori lorsque ces écoles accueillent des civils désespérés qui ont été déplacés à de multiples reprises dans un contexte marqué par la faim, l'insécurité et la maladie.

Israël affirme que les attaques contre l'école El-Tabi'in, qui cherchaient à éliminer les membres du Hamas et du Jihad islamique palestinien infiltrés dans l'enceinte de l'établissement, ont eu recours à des munitions de précision. Il n'en reste pas moins qu'une école de plus, où s'étaient réfugiés des centaines de civils, a été délibérément prise pour cible. Israël affirme que 31 terroristes ont été éliminés, mais cette frappe aérienne aveugle n'a fait aucune distinction entre militants et civils, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants.

Nous entendons bien qu'Israël est confronté à de nombreux défis dans sa lutte contre le Hamas, mais il est inconcevable qu'une école remplie de civils déplacés ait été une fois de plus bombardée par un pays avancé

comme Israël. Le droit international humanitaire doit être respecté en toutes circonstances.

Comme l'a clairement expliqué le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le fait que le Hamas soit installé dans les mêmes locaux que des civils et qu'il ne respecte pas le droit international, ce que nous condamnons fermement, n'annule pas les obligations que le droit international impose à Israël. Le fait de tuer des militants ne peut justifier de tuer des civils, notamment des enfants. Voilà ce que dispose sans ambiguïté le droit international humanitaire. Le Hamas ne doit pas mettre les civils en danger en les utilisant comme boucliers humains. Dans le même temps, nous exhortons Israël à prendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils palestiniens innocents. Nous sommes également perturbés par le rapport publié par le HCDH le mois dernier, ainsi que par des articles publiés dans les médias, selon lesquels les droits des détenus palestiniens sont violés du fait de détentions arbitraires et de mauvais traitements.

Nous sommes gravement préoccupés par l'exacerbation de la situation humanitaire à Gaza. La famine qui s'étend est aggravée par la destruction totale de l'ordre public et les ordres d'évacuation répétés des Forces de défense israéliennes. Nous exhortons Israël à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour améliorer l'acheminement rapide, sûr et à grande échelle de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza. Les travailleurs humanitaires, notamment le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), doivent être protégés et leurs activités garanties. Nous sommes toutefois consternés par l'annonce faite la semaine dernière selon laquelle le Bureau des services de contrôle interne a établi qu'au moins neuf membres du personnel de l'UNRWA pourraient avoir été impliqués dans l'attaque du 7 octobre 2023. L'UNRWA doit conserver son rôle de pilier fondamental des efforts humanitaires à Gaza. Sa crédibilité et sa neutralité doivent être garanties.

La situation au Moyen-Orient ne peut tout simplement pas continuer sur cette dangereuse trajectoire d'escalade. Le conflit à Gaza doit cesser immédiatement. À cet égard, nous saluons la déclaration commune faite au nom des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar, appelant à la reprise des négociations le 15 août. Le Hamas doit participer aux pourparlers. Israël doit respecter les conditions énoncées dans la résolution 2735 (2024). Un cessez-le-feu urgent doit être suivi de la distribution à grande échelle d'une aide humanitaire, ainsi que d'efforts redynamisés en

vue d'une solution prévoyant deux États. Nous espérons que tous les dirigeants de la région prendront les bonnes décisions propices à la désescalade et rejeteront les voix extrémistes qui veulent à tout prix faire couler encore plus de sang.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et Lisa Doughten, Directrice de la Division du financement et des partenariats du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés détaillés et de leurs analyses de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Nous remercions la délégation algérienne d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de la séance d'aujourd'hui sur les événements récents à Gaza. La dernière fois que nous avons discuté de la situation, c'était il y a deux semaines (voir S/PV.9696), et il est clair que nous devons organiser des séances plus souvent. Après tout, la thèse selon laquelle la situation à Gaza et dans l'ensemble de la région continue de se détériorer rapidement est malheureusement devenue ordinaire et ne reflète pas les horreurs et les souffrances auxquelles les civils de Gaza, notamment les personnes âgées, les femmes et les enfants, doivent faire face chaque jour. Il est inutile d'attendre de nos collègues occidentaux, principalement des États-Unis, qui sont de mèche avec Israël, qu'ils expriment une quelconque compassion à l'égard des Palestiniens. Par conséquent, il importe de présenter régulièrement à la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, la vérité sur ce qu'il se passe dans la bande de Gaza.

Nous sommes profondément choqués par la frappe israélienne sur l'école El-Tabi'in à Gaza. Au moment de l'attaque, plus de 2 000 réfugiés y avaient trouvé refuge. Une centaine de personnes sont mortes et des dizaines d'autres ont été blessées. De nombreuses victimes étaient des femmes et des enfants. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des personnes décédées et souhaitons un prompt rétablissement aux personnes blessées. Nous rappelons notre position constante et fondée sur les principes concernant la nécessité de respecter strictement les normes du droit international humanitaire. Nous demandons à Jérusalem-Ouest de s'abstenir de toute attaque contre des biens de caractère civil. Rien ne saurait justifier de tels actes.

Malheureusement, ce qu'il s'est passé à l'école El-Tabi'in ne peut être considéré comme un épisode isolé ou comme une erreur criminelle. Comme cela a

été dit aujourd'hui, rien qu'au cours des 10 derniers jours, 13 centres où des déplacés avaient trouvé refuge à Gaza ont été bombardés. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, depuis le 4 juillet, les Israéliens ont mené 21 frappes sur des écoles où se trouvaient des déplacés, tuant au moins 274 personnes. Une conclusion évidente s'impose, à savoir que ces événements ne sont rien d'autre qu'un choix délibéré des dirigeants israéliens. Condamner les actions de Jérusalem-Ouest et appeler à la retenue ne suffira pas. Le problème est bien plus profond.

Malheureusement, en effet, en raison de la complaisance de nos collègues des États-Unis à l'égard d'Israël, le Conseil n'a toujours pas pu apporter une réponse adéquate à l'escalade de la crise au Moyen-Orient. En fait, le Conseil de sécurité se transforme progressivement en un spectateur passif et impuissant, capable uniquement de constater la poursuite de la dégradation de la situation et d'exprimer encore et encore sa préoccupation à ce sujet. En outre, 14 membres du Conseil de sécurité sont essentiellement pris en otage par les États-Unis, qui bloquent toute action en faveur d'un cessez-le-feu immédiat.

Le 10 juin, il y a plus de deux mois, le Conseil a adopté son dernier produit sur Gaza (voir S/PV.9650). À cette occasion, les États-Unis, auteurs du texte, ont fait pression sur les membres du Conseil de sécurité pour qu'ils lui donnent le feu vert le plus rapidement possible, affirmant que le sort de l'accord de cessez-le-feu entre le Hamas et Israël était prétendument en jeu. Je rappelle que la Russie s'est abstenue dans le vote parce que nous avions de sérieux doutes quant à l'applicabilité de la résolution. Le temps a prouvé que tous ces doutes étaient fondés.

Nos collègues occidentaux préfèrent ne pas y penser, mais la résolution 2735 (2024) prévoyait trois étapes, avec des plans extrêmement ambitieux, allant d'un cessez-le-feu complet au début d'une reconstruction à grande échelle de la bande de Gaza. Aucune de ces étapes ne s'est concrétisée. Elles semblent toutes désormais tout à fait surréalistes. Hélas, le Conseil de sécurité a souscrit à ce surréalisme. Pire encore, il a souscrit à un mensonge flagrant, à savoir l'affirmation, dans le premier paragraphe, qu'Israël a accepté les conditions proposées dans l'accord. Les représentants d'Israël ont déclaré expressément et à plusieurs reprises, notamment dans cette salle, qu'ils n'avaient rien accepté. De plus, toutes les déclarations des responsables israéliens montrent qu'Israël n'a pas l'intention de mettre fin à son opération militaire, quelle que soit la position du Conseil de sécurité. En particulier, le Ministre israélien des finances, M. Smotrich, a

qualifié l'accord de « capitulation face à Yahya Sinwar », et le Ministre de la sécurité nationale, M. Itamar Ben-Gvir, a expressément déclaré qu'il n'y aurait pas de fin à la guerre.

Quel a été le résultat de la diplomatie prétendument « active » de nos collègues des États-Unis sur le terrain, destinée à amener les parties à conclure des accords, et dans laquelle le Conseil de sécurité a été instamment prié de ne pas intervenir ? Même l'expression « la montagne a accouché d'une souris » serait un euphémisme. Nous n'avons connaissance d'aucun progrès. En outre, depuis l'adoption de la résolution 2735 (2024), le seul « résultat », ou plutôt la contre-performance, a été l'assassinat flagrant et provocateur du principal négociateur du Hamas et ancien Premier Ministre palestinien, Ismail Haniyeh, durant sa visite à Téhéran. Aujourd'hui, le monde entier s'attend avec anxiété à un nouveau cycle d'escalade dans la région, tandis que les États-Unis, qui jusqu'à présent n'ont pas réprimandé Israël, même légèrement, exhortent hypocritement tout un chacun à presser le Hamas de participer aux pourparlers du 15 août, comme si tout dépendait uniquement du Hamas.

Même un observateur extérieur peut aujourd'hui constater très clairement que les tentatives visant à remplacer une solution globale au conflit palestinien-israélien par divers « accords du siècle » coparrainés uniquement par les États-Unis se sont révélées non seulement infructueuses, mais aussi contre-productives. Toute la région du Moyen-Orient est en feu et est sur le point de sombrer dans une guerre totale. La priorité, bien sûr, doit être de mettre immédiatement un terme à l'effusion de sang dans la bande de Gaza.

Dès le début de l'escalade dans la zone du conflit palestinien-israélien, la Russie a appelé le Conseil à prendre des mesures énergiques pour garantir un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Je rappelle que nous avons proposé le premier projet de résolution contenant une telle exigence (S/2023/772) dès le 16 octobre 2023 (voir S/PV.9439). Combien de vies auraient pu être sauvées si le Conseil n'avait pas été aussi lâche ? Ce n'est pas une question rhétorique. Un chiffre précis est disponible : 40 000 personnes ont été tuées, dont plus de 200 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et plus de 90 000 ont été blessées. Comme nous l'avons déjà dit aujourd'hui, plus de 2 500 personnes sont mortes depuis l'adoption de la résolution 2735 (2024).

C'est le prix de l'inaction de la diplomatie multilatérale et des intérêts à courte vue de certains membres

du Conseil, qui ont utilisé leur veto de Damoclès pendant six mois pour empêcher la moindre allusion à un cessez-le-feu dans les documents du Conseil de sécurité. Or, sans cessez-le-feu, il est impossible de mettre fin aux souffrances des civils palestiniens innocents, d'obtenir la libération des otages et des détenus et de garantir un accès humanitaire total et sans entrave à l'enclave.

Nous appelons le Conseil à ne pas être sous la coupe de Washington, qui ne se soucie que de protéger les intérêts d'Israël et qui tire profit de la fourniture d'armes aux zones de tension. Ensemble, nous devons à nouveau réfléchir aux mesures que le Conseil pourrait prendre pour désamorcer la situation à Gaza et dans l'ensemble de la région. Si cela nécessite une visite sur le terrain par le Conseil de sécurité, alors elle doit avoir lieu. Sinon, il s'agit d'une situation très étrange dans laquelle nous attendons tous des départements spécialisés du Secrétariat qu'ils soient activement présents dans la zone de conflit et qu'ils s'acquittent de leur mandat dans des conditions où ils risquent leur vie, alors que nous, qui siégeons à New York, nous contentons des informations tirées de leurs rapports et de sources libres, ou sommes invités à nous rendre à Genève plutôt que dans les régions où l'on a vraiment besoin de nous. Le Conseil doit faire du Moyen-Orient une priorité de ses visites, qui ne doivent pas se transformer en tourisme politique dans des endroits agréables.

La question du remaniement de la présence des missions spécialisées sur le terrain, en particulier l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, doit également être réexaminée. Nous devons réfléchir aux possibilités de renforcer son mandat, si nécessaire sans le consentement des deux parties, car il est évident que ce consentement ne sera jamais obtenu. Le général Patrick Gauchat a déjà présenté un exposé au Conseil à deux reprises, en soulignant les questions pratiques et spécifiques qui doivent être abordées afin de donner un nouveau souffle au mandat de sa mission, ce qui est plus que nécessaire dans le contexte actuel d'escalade. Nous exhortons nos collègues du Conseil de sécurité à ne pas rester les bras croisés, mais à participer activement à ces discussions.

Le Conseil ne peut et ne doit pas fermer les yeux sur ce qui se passe au Moyen-Orient, ni faire fi de son mandat direct de maintien de la paix et de la sécurité internationales au profit d'une certaine délégation. Il ne doit pas non plus oublier ses propres décisions sur la nécessité d'établir un État palestinien souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël. Et

aucun autre plan ou concept ne doit remplacer ces piliers d'un règlement au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à coopérer avec tous ceux et toutes celles qui souscrivent à ces approches.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et la Directrice Lisa Doughten des exposés déchirants qu'elles nous ont présentés aujourd'hui.

Malte condamne la frappe effroyable contre l'école El-Tabi'in à Gaza, le week-end dernier, qui aurait tué des dizaines de civils, dont des enfants. Cette attaque s'inscrit dans la lignée des frappes menées contre des établissements d'enseignement palestiniens, qui constituent un phénomène très préoccupant.

L'école El-Tabi'in servait de refuge à des centaines de Palestiniens déplacés. Nous exhortons Israël à cesser ses attaques contre les civils et les biens de caractère civil et à prendre des mesures immédiates et résolues afin de se conformer au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Il est inacceptable que la guerre ait fait 40 000 victimes civiles – voire jusqu'à 180 000, selon certaines estimations – et que plusieurs otages, dont des enfants, soient toujours retenus captifs à Gaza depuis 312 jours. Les vies innocentes, des deux côtés, doivent être préservées à tout prix. Le statu quo témoigne d'un mépris total et manifeste du droit international, véritable *modus operandi* des parties au conflit.

L'utilisation par le Hamas d'infrastructures civiles à des fins militaires, y compris les tirs de roquettes sur Israël, met directement en danger les civils, ce que nous condamnons sans réserve, tout comme nous avons systématiquement condamné les attaques terroristes, y compris celles du 7 octobre 2023.

Néanmoins, le strict respect du droit international, y compris le droit international humanitaire, reste une obligation primordiale pour les parties au conflit, dont Israël. Les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution n'ont rien de facultatif. On ne peut faire abstraction de la vie des civils, des femmes et des enfants. Malte condamne la perte de toute vie innocente parmi les civils, y compris le récent meurtre d'enfants druzes à Majdal Chams, et nous soulignons l'obligation pour les parties au conflit de donner la priorité à la protection des civils et des infrastructures civiles.

Les vastes risques auxquels la population gazaouite est systématiquement confrontée restent graves. L'aide

humanitaire continue d'être bloquée sans aucune raison administrative ou bureaucratique légitime. La faim, la menace croissante de maladies telles que la poliomyélite, exacerbée par un accès limité, voire inexistant, à l'aide médicale, les déplacements incessants, et l'anarchie aggravent l'insécurité et rendent la situation intenable. Les acteurs humanitaires continuent de nous faire savoir que les mesures prises pour remédier à ces horribles conditions sont loin d'être suffisantes. Un changement de paradigme s'impose. Les points de passage frontaliers doivent être rouverts, et des mesures efficaces doivent être prises pour garantir l'acheminement de l'aide jusqu'à Gaza et dans toute la bande.

Le carnage doit cesser, les otages doivent être libérés – ils doivent retrouver leur famille – et la crise humanitaire doit être traitée de manière adéquate. L'application intégrale, immédiate et effective des résolutions pertinentes du Conseil et des ordonnances de la Cour internationale de Justice est indispensable.

Malte renouvelle son appel catégorique à un cessez-le-feu immédiat et permanent. Nous appuyons pleinement et saluons les efforts déployés actuellement par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar pour combler les lacunes dans la mise en œuvre de l'accord-cadre, qui est conforme à la résolution 2735 (2024). Nous appelons les parties au conflit à aborder les négociations avec un esprit constructif et à mettre en œuvre de toute urgence l'accord de cessez-le-feu. Alors que l'escalade régionale se poursuit, nous soulignons que la conclusion de cet accord est cruciale, car elle contribuerait directement à éviter un conflit à plus grande échelle au Moyen-Orient. Nous appelons toutes les parties de la région à s'engager en faveur de la diplomatie, à œuvrer à une désescalade et à s'abstenir de toute attaque susceptible d'exacerber les tensions régionales et de compromettre les chances de parvenir à un accord de cessez-le-feu.

Pour que les Israéliens et les Palestiniens puissent connaître la sécurité et la paix, le retour à un dialogue réparateur menant à un horizon politique doit devenir l'objectif premier. Malte souligne que cette démarche doit s'inscrire dans le cadre d'un plan de paix global propre à ouvrir la voie à une concrétisation crédible et irréversible de la solution des deux États.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse salue la convocation de cette séance urgente du Conseil de sécurité sur la situation à Gaza, et je voudrais remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et la Directrice de la Division des finances et des partenariats du Bureau

de la coordination des affaires humanitaires, M^{me} Lisa Doughten, pour leurs interventions. Leur appel est clair.

La Suisse condamne les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties. Elle condamne également le fait que les hostilités continuent de faire de nombreuses victimes civiles, comme ce fut rapporté samedi passé à Gaza.

Une école est un lieu d'enseignement. Une école doit permettre aux enfants d'apprendre, de s'épanouir, de construire leur avenir et de contribuer ainsi à une société pacifique et prospère. À Gaza aujourd'hui, les écoles sont souvent le dernier recours pour trouver quelque chose à manger, de l'eau ou un abri. Or, même les écoles, qui sont devenues des abris de fortune, n'offrent souvent pas de refuge aux civils.

D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'attaque israélienne sur l'école El-Tabi'in a tué au moins 93 personnes et représente la vingt-et-unième attaque en un seul mois contre une école qui servait de refuge. Selon cette même source, les attaques contre des écoles, des universités, des enseignantes et enseignants et des étudiants sont en hausse, alors qu'en même temps, et on l'a entendu, plus d'un demi-million d'enfants ne sont plus allés à l'école depuis le 7 octobre.

Le droit international humanitaire interdit, y compris aux groupes armés tels que le Hamas, d'utiliser la présence de civils dans le but de protéger un objectif militaire d'une attaque. Mais même quand cette règle est violée, cela ne suspend en rien l'obligation d'Israël de se conformer strictement au droit international humanitaire dans la conduite des hostilités. Cela comprend les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité. Israël, en tant que Puissance occupante, est tenu de fournir à la population les besoins humanitaires de base, y compris un abri sûr.

Il y a 75 ans hier, les Conventions de Genève ont vu le jour. En adoptant ces conventions, les États Membres se sont engagés à préserver l'humanité, même en temps de guerre. Ces engagements doivent être mis en œuvre urgemment et par toutes les parties au conflit. Et ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les parties doivent respecter le droit international et ainsi contribuer à atténuer les souffrances des civils.

La situation humanitaire à Gaza reste insoutenable. Au risque de mourir à cause des combats, s'ajoutent les multiples déplacements, la perte d'abris, les maladies et la famine. La résurgence de la poliomyélite montre l'ampleur du désastre. La poliomyélite est incurable.

La prévention est donc la seule solution. À cette fin, la campagne de vaccination de l'ONU et de ses partenaires doit être rendue possible sans délai pour éviter une autre catastrophe parfaitement évitable.

La famine continue à s'installer à Gaza. La Suisse rappelle que l'usage de la famine comme méthode de guerre contre la population civile est interdit et constitue un crime de guerre d'après le Statut de Rome. L'acheminement immédiat, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire destinée à tous les civils qui en ont besoin à travers l'ensemble de la bande de Gaza doit enfin être garanti. Les récentes remarques du Ministre des finances israélien sont inacceptables et nous attendons du Gouvernement israélien qu'il respecte ses obligations en vertu du droit international humanitaire.

La Suisse exige la mise en œuvre pleine et entière des résolutions du Conseil, notamment des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024) ainsi que des mesures provisionnelles de la Cour internationale de Justice. La guerre et la souffrance à Gaza doivent cesser et tous les otages doivent être libérés immédiatement et inconditionnellement. La Suisse appelle toutes les parties à s'engager de bonne foi dans les pourparlers de cessez-le-feu sous l'égide des États-Unis, du Qatar et de l'Égypte. Un cessez-le-feu à Gaza est aussi crucial en vue d'une désescalade régionale. La solution à deux États démocratiques, Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, reste indispensable pour la paix. C'est le seul horizon politique envisageable pour garantir la sécurité et la dignité des populations dans la région, et pour que les écoles redeviennent ce qu'elles devraient être : un lieu d'enseignement et d'espoir pour un futur en paix.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie Rosemary DiCarlo ainsi que Lisa Doughten pour leurs interventions.

À Gaza, comme l'a exprimé à plusieurs reprises le Président de la République Emmanuel Macron, la guerre doit s'arrêter pour les Gazaouites, pour les otages et pour la stabilité de la région, qui est aujourd'hui en jeu. Dans ce contexte, la France condamne avec la plus grande fermeté la frappe israélienne qui a visé, le 9 août, l'école El-Tabi'in dans la ville de Gaza. Elle adresse ses condoléances aux proches des victimes et ses pensées solidaires aux blessés. Depuis plusieurs semaines, des bâtiments scolaires où se réfugient des centaines de déplacés ont été touchés, avec un nombre de victimes civiles intolérable. Ces attaques contre des infrastructures civiles doivent cesser.

La France rappelle que le respect du droit international humanitaire s'impose à tous, y compris à Israël.

La France souligne l'urgence d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza, pour mettre fin aux souffrances de la population civile et pour permettre l'acheminement massif et sans entrave de l'aide humanitaire, en réponse aux besoins immenses de la population civile de Gaza. Elle réitère son appel à la libération immédiate et sans conditions de tous les otages ainsi que sa condamnation dans les termes les plus forts des attaques terroristes commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023.

Comme elle l'a rappelé hier aux côtés de l'Allemagne et du Royaume-Uni, la France soutient les efforts de médiation des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar. Elle appelle à la reprise immédiate des négociations. Elles doivent aboutir, sans aucun délai supplémentaire. Elle condamne tout acte de provocation et elle appelle à cet égard le Gouvernement israélien à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter le statu quo historique sur les lieux saints à Jérusalem.

La France réaffirme l'urgence de mettre en œuvre la solution des deux États, seule à même de garantir la stabilité et la sécurité de tous dans la région. Face à la montée des tensions au Moyen-Orient, le Conseil doit tout faire pour éviter un embrasement régional. La France est attachée à la stabilité régionale et à la sécurité de ses partenaires dans la région. Nous sommes mobilisés en faveur d'une désescalade rapide, en lien avec nos partenaires internationaux.

La France exprime sa profonde inquiétude quant à la poursuite des affrontements le long de la Ligne bleue entre Israël et le Liban et elle réitère son plein soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont l'action est indispensable, et dans ce contexte, elle proposera prochainement au Conseil un projet de résolution renouvelant le mandat de la Force pour 12 mois.

Nous appelons toutes les parties à la plus grande responsabilité et à la plus grande retenue afin de prévenir tout embrasement régional, qui aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la région. L'Iran et ses alliés doivent s'abstenir de toute attaque qui aggraverait encore les tensions régionales et qui compromettrait la possibilité de parvenir à un cessez-le-feu et à la libération des otages.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et la Directrice Doughten des exposés qu'elles ont présentés au

Conseil. Mon pays réaffirme son appui au travail précieux accompli avec dévouement par l'ONU et ses organismes dans la zone de conflit.

Plus de 10 mois se sont écoulés depuis le début de cette guerre. Plus de 10 mois de violence, de mort et de désolation. Plus de 10 mois de nouvelles tragiques, et le week-end dernier n'a pas fait exception. Le bombardement d'une école à Gaza a une nouvelle fois causé la mort de dizaines de civils palestiniens, dont beaucoup ont été déplacés à plusieurs reprises en quête, en vain, d'un peu de sécurité et de protection.

Au vu du nombre considérable de morts et de blessés civils causés par cette guerre, il est difficile de ne pas être d'accord avec ceux qui affirment que le peuple palestinien subit un châtement collectif, comme l'ont déclaré le Secrétaire général António Guterres et d'autres dirigeants du monde entier. Entre-temps, plus de 110 otages sont toujours détenus par le Hamas, après plus de 300 jours de captivité qui ont commencé avec les attaques terroristes injustifiables du 7 octobre 2023. Il convient de rappeler que ces attaques constituent la cause directe des violences actuelles et que nous ne devons pas manquer de les condamner, comme mon pays le fait une fois de plus à cette occasion.

Chaque jour qui passe, ce sont les civils qui continuent de faire les frais de ce conflit sur fond d'horreurs, de déplacements et de souffrances sans fin, comme l'a souligné à juste titre le Coordonnateur spécial Tor Wennesland. Chaque jour qui passe, la menace d'un conflit régional s'accroît également, ce qui ne ferait qu'entraîner plus de morts, plus de déplacements et plus de souffrances pour les populations civiles. Paradoxalement, pas plus tard qu'hier, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève. En bref, un accord est nécessaire de toute urgence pour mettre fin à cette guerre, libérer les otages, atténuer la terrible situation humanitaire à Gaza et priver de prétexte ceux qui souhaitent plus de violence.

Le 8 août, les dirigeants du Qatar, de l'Égypte et des États-Unis ont publié un communiqué conjoint appelant les parties à reprendre les pourparlers ce jeudi 15 août et à conclure un accord sans délai. Mon pays remercie les trois pays médiateurs de leur leadership et de leurs efforts et exhorte les parties à répondre à cet appel et à saisir cette occasion en faisant preuve de volonté politique et de bonne foi. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera enfin possible de conclure les négociations sur l'accord et de commencer à le mettre en œuvre sans plus tarder, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2735 (2024). En attendant,

tous les acteurs régionaux qui veulent la paix doivent faire preuve de la plus grande retenue et éviter toute action ou mesure susceptible de porter atteinte aux négociations. Le moment est venu de déployer un véritable effort collectif pour parvenir à la paix. L'heure est aux mesures et attitudes concrètes qui contribuent à changer la réalité brutale actuelle. L'heure est aux accords et à la retenue.

Je conclus mon intervention en exprimant l'espoir que, la prochaine fois que le Conseil examinera cette question, les hostilités auront cessé et qu'il sera possible d'avancer vers une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes, car c'est le seul moyen de mettre définitivement fin à ce conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Sierra Leone.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et la Directrice Lisa Doughten de leurs exposés importants et de leur appel à l'action, en particulier dans la déclaration de la Directrice Doughten, afin de ne négliger aucune piste. Nous saluons la présence des représentants de l'État de Palestine, d'Israël et de l'Afrique du Sud à cette séance.

Après plusieurs semaines durant lesquelles la situation n'a cessé de s'aggraver alors que la violence se poursuit dans la bande de Gaza et dans l'ensemble de la région, nous avons reçu de nouvelles informations tragiques, à savoir qu'une attaque a visé directement l'école El-Tabi'in dans le centre de Gaza, où des centaines de civils palestiniens déplacés avaient trouvé refuge.

Nous prenons note du communiqué de presse publié par les Forces de défense israéliennes indiquant que, sur la base des renseignements dont elle disposait, l'armée de l'air israélienne avait lancé une frappe de précision contre un centre de commandement et de contrôle du Hamas situé dans l'école El-Tabi'in, adjacente à une mosquée et servant d'abri à des habitants de Gaza.

La Sierra Leone regrette vivement que plus de 80 civils aient été tués, dont une famille de 10 personnes, et que de nombreux autres aient été blessés. Nous déplorons ces pertes tragiques et inacceptables en vies civiles et les actions qui ont conduit à des conséquences aussi dévastatrices.

Nous condamnons à nouveau les attaques contre les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations

Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les biens de caractère civil, y compris les zones résidentielles qui abritent des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants. Nous demandons l'arrêt immédiat des attaques aveugles et disproportionnées et des violations du droit international.

Comme l'a signalé le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, la série de frappes directes lancées contre des écoles dans la bande de Gaza au cours des dernières semaines est inacceptable et ne saurait en aucun cas être justifiée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a également signalé qu'au cours du mois qui vient de s'écouler, 17 écoles avaient été la cible de frappes qui ont tué au moins 163 Palestiniens, dont des femmes et des enfants.

Depuis 10 mois, chaque jour apporte son lot de défis, de difficultés et d'épreuves pour les civils touchés qui ont enduré des souffrances prolongées et en sont témoins.

La situation humanitaire reste une crise d'une ampleur colossale, car l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza reste difficile en raison des restrictions d'accès et du niveau élevé d'insécurité. Les civils ont non seulement du mal à accéder aux commodités essentielles telles que la nourriture, l'eau et les médicaments, mais ils sont également exposés à une forte augmentation de maladies transmissibles en raison de la surpopulation et de mauvaises conditions de vie.

Récemment, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a confirmé qu'il y avait un risque élevé de propagation du virus de la poliomyélite dans la bande de Gaza en raison des mauvaises conditions sanitaires dans cet espace confiné. Comme l'a déclaré un expert de l'OMS, une épidémie de poliomyélite dans la bande de Gaza pourrait se propager à l'international et à grande échelle.

Nous demandons donc qu'un accès sûr et sans entrave à Gaza et à l'intérieur de l'enclave soit facilité, par tous les points de passage, pour tous les vaccins et le matériel associé, y compris les équipements de stockage réfrigéré et le personnel spécialisé. Pour préserver le bien-être et la santé des enfants, il faut bien plus que des campagnes de vaccination, et nous réitérons notre appel en faveur d'un accès sans entrave à toutes les activités humanitaires.

À ce stade, il est déchirant d'évoquer les nombreuses menaces et dévastations auxquelles les civils ont été confrontés dans la bande de Gaza. Alors que la population a toujours du mal à se procurer en moyenne un

repas complet par jour et à accéder aux soins de santé de base, il y a aussi des risques d'inondation à l'approche de la saison hivernale.

Les experts humanitaires sur le terrain ont souligné que la mise en œuvre des ordres d'évacuation répétés émis par Israël depuis le début du conflit ne donne pas la priorité à la sécurité et au bien-être des civils, car ces ordres ne répondent pas aux critères du droit international humanitaire.

En ce qui concerne l'ensemble de la région, la situation reste fragile car les hostilités se poursuivent de part et d'autre de la Ligne bleue au Liban, les houthistes poursuivent leurs attaques en mer Rouge et la possibilité d'une attaque menée par l'Iran sur le sol israélien en guise de représailles n'est pas à exclure. La Cisjordanie n'est pas épargnée et connaît une augmentation du nombre d'attaques et de victimes civiles.

Face à la situation inquiétante dans la région du Moyen-Orient, je voudrais terminer en formulant les observations suivantes.

Premièrement, vu le bilan cumulé du conflit, il est encore plus nécessaire d'œuvrer à un règlement pacifique à ce stade. Cet objectif peut être atteint grâce à un cessez-le-feu immédiat et à la libération des otages, suivis par le respect par les parties au conflit, Israël et le Hamas, des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans l'affaire *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)* et des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024).

Deuxièmement, conformément aux principes consacrés par le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, les biens de caractère civil, y compris les écoles, ne peuvent pas être des cibles militaires légitimes et ne peuvent pas être utilisés à des fins militaires.

Troisièmement, et malgré l'impasse actuelle, la Sierra Leone continue d'appuyer les échanges diplomatiques en cours, qui constituent selon nous l'un des outils les plus efficaces pour régler le conflit. Nous appelons à nouveau les médiateurs, à savoir le Qatar, l'Égypte et les États-Unis, à favoriser un environnement de dialogue constructif afin de rétablir la confiance.

Depuis l'adoption de la résolution 2735 (2024), plus de 2 303 civils ont été tués. Cette situation ne peut plus durer, car ces décès s'ajoutent aux 287 travailleurs

humanitaires tués à Gaza depuis le 7 octobre 2023, dont 205 membres du personnel de l'UNRWA, et à au moins 39 699 Palestiniens qui ont été tués et plus de 91 722 qui ont été blessés.

À cet égard et pour terminer, nous appelons toutes les parties à prendre des mesures pour arrêter sans plus tarder les derniers détails de l'accord négocié par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, conformément à la résolution 2735 (2024). Les parties doivent faire preuve de bonne foi. Nous espérons que grâce à des efforts diplomatiques et des négociations soutenus, les parties se laisseront guider par la conscience collective et décideront de faire ce qui est juste et équitable plutôt que ce qu'elles désirent si désespérément.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes réunis ici, pour le dixième mois consécutif, afin de promouvoir un cessez-le-feu pour sauver des vies humaines, Israël continue d'emporter des vies humaines et de tout mettre en œuvre pour provoquer un embrasement au Moyen-Orient. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire des Conventions de Genève, qui ont vu le jour après la destruction de villes entières et le massacre aveugle de civils dans les chambres de la mort et à Hiroshima et Nagasaki, en guise d'engagement que la lumière émergera de la nuit la plus sombre pour protéger la dignité et l'humanité de toutes les personnes prises au piège d'un conflit armé, Israël fait voler en éclats ces Conventions à Gaza, ainsi que toutes les règles que l'humanité a élaborées jusqu'à présent.

Alors que nous sommes réunis ici à New York, des responsables de l'armée et du Gouvernement israéliens, des experts et des analystes expliquent sérieusement qu'ils ont le droit de mener des attaques sans discrimination et disproportionnées contre la population civile palestinienne pour mener une guerre contre des civils. Ils expliquent que la famine est une arme de guerre légitime. Ils justifient les viols collectifs et la torture de prisonniers sans défense en les qualifiant de moyens de dissuasion nécessaires. Et il ne s'agit pas d'un exercice théorique, c'est ce qu'Israël est en train d'imposer à des millions de Palestiniens, sans qu'aucun homme, femme ou enfant ne soit épargné.

Le Conseil de sécurité demande à Israël d'arrêter de tuer des civils, mais il les prend pour cible dans

leurs abris et leurs tentes. Le Conseil demande à Israël d'autoriser l'entrée de denrées alimentaires et de médicaments, mais il fait tout pour que la famine et les maladies se propagent. Le Conseil exige qu'Israël traite les prisonniers palestiniens avec humanité. Au lieu de cela, Israël les torture et permet aux geôliers israéliens de violer leurs otages palestiniens et de les soumettre à toutes sortes de sévices. Le Conseil lui demande de cesser ses implantations, mais Israël ne fait qu'accélérer toujours plus sa colonisation des terres palestiniennes. Le Conseil exhorte Israël à respecter le statu quo historique des Lieux saints, mais ses ministres et ses colons profanent le Haram el-Charif, chaque fois plus ouvertement et de manière plus provocante.

Qu'on me permette donc d'énoncer une évidence : Israël n'a que faire des condamnations du Conseil. Il jette aux orties les résolutions du Conseil. Il n'écoute même pas les débats du Conseil. Son représentant joue avec son iPhone pendant que les membres s'expriment. Les membres du Conseil de sécurité, à la fois en tant que pays individuels et, collectivement, en tant que Conseil de sécurité, avaient la responsabilité d'agir il y a plusieurs mois pour mettre fin à cette impunité. Alors que le génocide se poursuit, ils ont la responsabilité de réagir, de sauver des vies humaines et de préserver les fondements de la paix et de la sécurité pour tous, et pas seulement pour certains. Israël est un État voyou doté d'un Gouvernement pourri en raison de l'impunité sans frein dont il a bénéficié jusqu'à présent.

Je ne doute pas que le vent tournera, et rien ne nous dissuadera de faire en sorte que personne ne puisse agir comme si la vie des Palestiniens n'avait aucune valeur. Mais les Palestiniens de Gaza ne peuvent pas attendre que le vent tourne. Leur agonie doit cesser maintenant. Ils se demandent si le Conseil les voit.

Les membres se demandent-ils parfois ce qui se passerait s'ils étaient eux-mêmes nés à Gaza ? Et si le prisonnier violé était leur fils ? Et si les enfants morts de faim étaient les leurs ? Et si la femme tuée était leur fille ou leur épouse ? Et si c'était leur mère ou leur grand-mère dont le corps était rongé par la maladie ? Et si c'était leur famille qui avait été déchiquetée par une bombe ou brûlée vive, tuée de sang-froid après avoir fui d'un endroit à l'autre, tenaillée par le désespoir et la faim, pendant des mois pour survivre ? Que l'on songe un instant à l'agonie et au désespoir dont notre peuple a souffert pendant ces longs mois de privation et de dévastation, sous le regard du monde qui l'a laissé souffrir et mourir, en proie à la faim.

Si nous reconnaissons et saluons le consensus international qui appelle depuis longtemps à un cessez-le-feu immédiat, il est clair qu'Israël a conservé un droit de veto sur cette possibilité. Cela doit cesser. Israël ne peut pas continuer de défier le monde et toutes les règles de l'humanité. Ce n'est pas un hasard si, chaque fois que le monde pousse à un cessez-le-feu, Israël répond par un massacre, comme celui perpétré contre l'école. Israël envoie un message, chaque fois plus horrible que le précédent, pour dire qu'il n'arrêtera pas.

Mais il n'y a pas de droit de commettre un génocide, bien sûr, et nous mettons en garde tous ceux qui contribuent directement ou indirectement à l'émergence d'un tel droit. Rien ne peut justifier les actions israéliennes, et que l'on ne vienne pas me dire que tout cela est en raison des otages. Ce n'est pas en raison des otages. Il est manifeste depuis longtemps que le Gouvernement israélien se moque éperdument d'eux. Les otages le savent, leurs familles le savent et les membres du Conseil le savent. Israël les tue, les abandonne et joue avec leur vie. Netanyahu a d'autres priorités, des priorités qui ne servent que ses intérêts, des priorités qui sont celles d'un fou. C'est un fou.

Il se passe quelque chose de terrible en Israël, quelque chose qui a fait de la justification du génocide, de la famine et du viol collectif une idéologie dominante. Il se passe quelque chose d'effroyable. La mémoire de l'Holocauste, au lieu de servir de rempart infranchissable contre la commission d'atrocités, a été instrumentalisée pour les justifier. Comment est-ce possible, 10 mois plus tard, alors que le monde entier s'y oppose ? La réponse est que cette opposition n'a pas encore eu de conséquences graves pour Israël. C'est la dure réalité à laquelle les membres doivent faire face. S'il n'y a pas de conséquences, il n'arrêtera pas et n'écouterà pas le Conseil.

À ceux qui continuent d'armer Israël, à ceux qui ont encore l'audace d'appeler Israël à « enquêter » sur ses propres crimes, comme si les actions de ses soldats ne reflétaient pas les politiques réelles de ses dirigeants militaires et politiques, à ceux qui osent essayer de dissuader les tribunaux internationaux de garantir l'obligation de rendre des comptes au lieu de dissuader les auteurs d'atrocités, je leur dis de se réveiller. Combien de temps doivent-ils rester dans le déni ? Qu'ils se réveillent, qu'ils cessent de trouver des excuses, d'imaginer qu'ils peuvent faire entendre raison au Gouvernement israélien et l'amener à cesser de tuer des civils par milliers, d'imposer la famine, de torturer des prisonniers, de coloniser et d'annexer notre terre, simplement en plaidant auprès de lui, en l'interpellant et en exigeant qu'il mette un terme à toutes

ces activités. Les membres doivent lui dire d'arrêter, et ils ont les moyens de le faire, à la fois en tant que Conseil de sécurité et en tant que pays à titre national. Ils doivent décider ce qu'ils défendent et ce à quoi ils s'opposent. L'heure n'est pas aux justifications et aux tergiversations ; l'heure est à la clarté et à la détermination, à la consolidation des principes et de la morale. Les membres ne doivent pas abandonner leurs devoirs collectifs en tant que Conseil de sécurité. S'ils en font le choix et s'ils en ont la volonté politique, ils disposent des outils nécessaires pour faire de leurs décisions une réalité, pour mettre en œuvre leurs décisions, car personne ne doit être au-dessus de la loi.

Quand le Gouvernement israélien devra-t-il répondre de ses actes ? Quand les criminels de guerre seront-ils sanctionnés ? Comme l'a dit mon frère d'Algérie, il est temps de sanctionner. Nous rejetons une position selon laquelle les membres s'opposent aux prises d'otages, sauf lorsque les otages sont des Palestiniens, ou sanctionnent les criminels de guerre, sauf lorsqu'il s'agit d'Israéliens. Nous ne pouvons pas revenir ici encore et encore et prétendre que nous ne savons pas tous qu'Israël n'écouterà pas tant qu'il n'aura pas d'autre choix que de le faire.

Le Conseil ne doit laisser à Israël d'autre choix que de l'écouter ou de subir les conséquences de ses crimes. Personne ne peut commettre un crime et s'en tirer à bon compte. Ceux qui commettent des crimes doivent en subir les conséquences. À ceux qui veulent défendre les quatre Conventions de Genève et tous leurs éléments, l'article 1 de chacune dispose que le respect de ses dispositions doit être assuré en tout circonstances.

Or les membres du Conseil voient bien qu'Israël commet des meurtres sans jamais être inquiété, tandis que le Conseil ne cesse de se répéter. Quand compte-t-il faire respecter ses décisions et le droit international ? Il doit imposer des sanctions à ces criminels. S'il le fait, Israël cessera de commettre ces crimes, ces atrocités et ce génocide contre le peuple palestinien. Je l'ai dit : nous rejetons la position qui voudrait que les membres s'opposent aux prises d'otages, sauf lorsque les otages sont palestiniens, ou sanctionnent les criminels de guerre, sauf lorsqu'ils sont israéliens.

Nous ne pouvons pas nous réunir ici encore et encore et prétendre que nous ne savons pas, tous autant que nous sommes, qu'Israël n'écouterà pas tant qu'il n'aura pas d'autre choix que d'écouter – tant que ses crimes n'auront aucune conséquence. Les Palestiniens sont épuisés, cernés par la mort et des horreurs sans fin.

Ils savent que les paroles du Conseil ne font pas le poids face aux bombes et aux balles qui fauchent leurs vies et leurs membres. Mais le Conseil ne dispose pas uniquement de simples paroles. Les pays qui en sont membres ont d'autres outils, en plus des paroles. Seuls certains, si rares soient-ils, ont recouru à davantage que des paroles. Il est temps d'agir, comme plusieurs membres l'ont dit. Les membres du Conseil ne seront pas jugés uniquement à l'aune de l'éloquence de leurs discours, ils le seront aussi, et surtout, en fonction du courage de leurs actions. J'engage les membres du Conseil à faire preuve de courage, à faire preuve de bravoure, à agir et à faire en sorte que des criminels ne s'en tirent pas à bon compte.

Nous ne voulons pas qu'Israël se contente de torturer un peu moins nos prisonniers, comme certains le proposent ; nous voulons que nos otages soient libérés. Nous ne voulons pas qu'Israël fasse en sorte que son occupation soit un peu moins brutale ; nous voulons qu'elle cesse. Notre peuple mérite la liberté.

La Cour internationale de Justice a statué sans équivoque que

« [l']utilisation abusive persistante de sa position en tant que puissance occupante à laquelle Israël se livre en annexant le Territoire palestinien occupé et en imposant un contrôle permanent sur celui-ci, ainsi qu'en privant de manière continue le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, viole des principes fondamentaux du droit international et rend illicite la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé ».

La présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé est illicite. La Cour a donc conclu qu'il fallait qu'elle prenne fin le plus rapidement possible. L'occupation illégale, et toutes les politiques illégales, inhumaines, racistes et destructrices qui en découlent, doivent prendre fin.

Le peuple palestinien ne disparaîtra pas, pas plus qu'il ne se rendra. Il ne renoncera pas à son aspiration légitime à vivre dans la liberté et la dignité sur ses terres ancestrales. J'exhorte le Conseil de sécurité à agir. Je l'exhorte à agir. Dans les jours qui viennent, nous nous adresserons à l'Assemblée générale pour nous assurer qu'elle s'acquitte des responsabilités que lui confie la Charte des Nations Unies et qu'elle veille à ce que l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, la plus haute juridiction du monde, se traduise par une volonté et un élan politiques propices à des mesures concrètes de l'ONU et de ses États Membres, afin de faire cesser dès

que possible ces actions illégales, de protéger la vie des civils et de préserver et promouvoir la paix et la sécurité.

Dag Hammarskjöld a dit un jour :

« L'ONU n'a pas été créée pour nous amener au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer ».

L'histoire retiendra qu'on a laissé les Palestiniens endurer l'enfer. Aujourd'hui, le feu qu'ils subissent si difficilement depuis près d'un an se propage et menace de tout englober dans notre région. Il n'y a qu'un seul moyen de faire cesser un incendie d'origine humaine. Il ne suffit pas de s'occuper des flammes ; il faut arrêter le pyromane. Je rappellerai ce que disent nos concitoyens à Gaza, qui n'en peuvent plus : trop c'est trop.

Les membres du Conseil doivent agir pour mettre fin à cette cruauté, à ces crimes et au génocide contre notre peuple en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza. Les membres, tous les membres, le feront-ils ? Ils font de belles déclarations. Ils rejettent comme un seul homme les actions criminelles d'Israël. C'est bien, mais cela ne suffit pas. Ils doivent montrer la volonté et la détermination d'agir dans ce sens, en employant les outils du Conseil et en usant du mandat que lui confère la Charte, afin de rendre justice au peuple palestinien et d'empêcher les criminels de poursuivre leurs actions. Pourrions-nous compter sur le Conseil ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis sûr que de nombreux membres du Conseil ne le savaient pas, ou n'ont pas pris la peine de s'informer, mais aujourd'hui, nous célébrons Tisha BéAv, le jour le plus triste du calendrier juif, un jour de deuil ancestral. Nous jeûnons aujourd'hui pour commémorer les nombreuses tragédies de l'histoire juive qui sont survenues en ce jour, notamment la destruction du premier et du second Temples sacrés de Jérusalem.

Mais je veux être clair : Jérusalem ne tombera plus jamais. Jérusalem, une Jérusalem unie, ne tombera plus jamais, même si nos ennemis essaient encore et encore de nous détruire, même si l'ONU nous calomnie encore et encore et dénature encore et encore la réalité. Nous demeurerons dans notre patrie et nous l'emporterons.

À l'aube du 17 octobre 2023, le Ministère de la Santé du Hamas a relayé à grand bruit des informations faisant état d'une frappe aérienne israélienne sur l'hôpital Ahli. Les membres du Conseil s'en souviennent probablement. Ces informations ont ensuite été rapidement, très

rapidement, répétées servilement par des fonctionnaires de l'ONU, dans certains médias et par plusieurs gouvernements. Moins de 24 heures après ces allégations infondées, le Conseil s'est réuni (voir S/PV.9443) pour examiner ce qui s'est avéré être une opération de propagande terroriste. Les membres du Conseil s'en souviendront probablement, c'est une roquette du Jihad islamique palestinien, et non un missile israélien, qui était tombée sur le parking de l'hôpital.

Dix mois plus tard, rien n'a changé. Aux premières heures du 10 août, le Ministère de la santé de Gaza, auquel la représentante du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait référence en omettant de mentionner qu'il s'agit en fait du Hamas, a concocté une nouvelle légende de sang. Une fois de plus, les fonctionnaires de l'ONU et les médias se sont empressés de se faire l'écho de cette campagne de mensonges. Je ne comprends tout simplement pas que le Conseil de sécurité tienne une séance d'urgence sur la base de la propagande jihadiste. Une fois de plus, le Conseil est tombé dans le piège des discours terroristes, et les amplifie tout en manquant à ses obligations envers la vérité. Certains dans cette salle déforment la réalité en raison d'intérêts politiques, et nous comprenons tous et toutes ces intérêts politiques.

Je vais donc rétablir la vérité pour le Conseil. Le samedi 10 août, Israël n'a pas pris pour cible une école innocente, mais de dangereux terroristes opérant dans un centre de commandement et de contrôle du Hamas au sein de l'école El-Tabi'in. Comme d'habitude, le Hamas a cyniquement utilisé une installation civile, qui devait être protégée, pour en faire sa base terroriste. Cette frappe a permis d'éliminer au moins 31 terroristes du Hamas et du Jihad islamique palestinien qui menaient des attaques depuis l'intérieur du complexe. Parmi ces infâmes terroristes se trouvaient des commandants de section, des tireurs de mortiers et de roquettes, des commandants de cellule et des agents de renseignement. Nous avons neutralisé des dizaines de terroristes dangereux qui utilisaient cette école à des fins malveillantes, en violation directe du droit international.

Mais le Conseil de sécurité tient-il le Hamas pour responsable de ces pertes ? Bien sûr que non. Et bien évidemment, le représentant n'est pas censé s'exprimer au nom du Hamas parce qu'il ne le représente pas – comme c'est pratique. Soit dit en passant, le bâtiment lui-même est toujours intact, chose physiquement impossible si l'on s'en tient aux affirmations du Hamas.

Alors, je demande au Conseil : n'a-t-il tiré aucun enseignement des mensonges du Hamas au sujet de

l'hôpital Ahli ou de l'hôpital Chifa, qu'il a également utilisés comme quartier général, ou de ses mensonges au sujet de notre audacieux sauvetage d'otages, ou de bien d'autres mensonges encore ? Dans quel autre contexte la communauté internationale s'empresserait-elle de propager les mensonges d'une organisation terroriste qui tente de nuire à un État démocratique, alors que nous prenons toutes les mesures possibles pour limiter au maximum les dommages collatéraux, tandis que le Hamas utilise des civils comme boucliers humains, les mettant délibérément en danger ?

Non seulement les mensonges du Hamas sont relayés ici, mais le Conseil ferme les yeux sur ses violations scandaleuses du droit international et du droit international humanitaire et les tolère. Les exemples d'utilisation interdite d'infrastructures civiles par les terroristes du Hamas sont nombreux et répandus. Tout le monde s'en aperçoit, à l'exception de l'ONU, bien entendu. Pourtant, l'intervenante n'a fait qu'aborder ces violations aujourd'hui, au lieu d'enquêter sur les stratégies tordues et immorales des terroristes du Hamas. Mais pourquoi devrions-nous nous en étonner, sachant que l'ONU elle-même ne dispose d'aucune donnée et doit s'en remettre aux tueurs de bébés et aux violeurs pour les lui fournir ?

Il y a tout juste 80 ans, le Ministre nazi de la propagande, Joseph Goebbels, utilisait le langage de la science raciale comme arme contre le peuple juif, empoisonnant les esprits du peuple allemand. Malheureusement, ses semblables, ceux qui sont ses descendants sur le plan idéologique, sont bien vivants. Mais aujourd'hui, c'est le Hamas qui utilise le langage du droit international et du droit international humanitaire et les légendes de sang modernes pour vilipender Israël. Aujourd'hui, le Conseil a organisé une séance d'urgence pour discuter des fausses allégations du Hamas. Il est choquant de constater qu'il a décidé de consacrer son temps à écouter les mensonges des terroristes, alors qu'il ne s'est pas vraiment préoccupé de l'assassinat d'enfants israéliens récemment perpétré par le Hezbollah.

Je voudrais montrer au Conseil les différences. Le Conseil peut prendre connaissance ici des noms et des grades des terroristes éliminés à Gaza samedi. Il ne s'agit que d'une liste partielle car, en tant que pays fiable, nous vérifions nos informations et ne tirons pas de conclusions hâtives. C'est une liste partielle des terroristes éliminés samedi, des terroristes qui se servaient de l'école El-Tabi'in comme d'une base pour poursuivre leurs objectifs meurtriers. C'est pour ces personnes que le Conseil a organisé une séance d'urgence.

Et voici 11 des 12 enfants israéliens assassinés par les terroristes du Hezbollah. Ces enfants jouaient au football à Majdal Chams lorsque les terroristes du Hezbollah ont fait pleuvoir la mort sur leurs têtes innocentes. En d'autres termes, d'un côté, ces terroristes ont utilisé une école comme base terroriste, et de l'autre, ces enfants ne reverront jamais leur école, mais pour eux, le Conseil n'a pas pu trouver le temps d'organiser une séance d'urgence. Ils ne méritent pas une séance d'urgence, selon mon collègue algérien. Honte à lui. Quelle ignominie. Le Conseil doit se demander pourquoi l'assassinat de 12 enfants israéliens à Majdal Chams n'est pas une raison suffisante pour organiser une séance, alors que l'élimination de terroristes palestiniens opérant depuis une école en est une.

Mais le plus incroyable, c'est que le Conseil ne fait rien pour condamner et arrêter le plus grand danger et la plus grande menace qui pèsent sur l'ensemble de la région : l'Iran. En ce moment même, à l'heure où nous parlons, des millions d'Israéliens se préparent à une attaque directe de l'Iran, comme ils l'ont fait en avril. L'agression de l'Iran menace toute la région d'une guerre, une guerre régionale. Pourtant, le Conseil est en train de perdre son temps avec des mensonges colportés par des terroristes. Le fait que nous tenons une séance d'urgence parce que le Hamas utilise des civils comme boucliers humains, au lieu de discuter de la véritable menace mondiale, démontre parfaitement que l'ordre du jour au sein de l'ONU est biaisé, et qu'il existe une fracture importante entre le prétendu ordre du jour de l'Organisation et la réalité mondiale.

Comme c'est probablement la dernière fois que je m'adresse au Conseil de sécurité en tant qu'Ambassadeur d'Israël — quoique, peut-être qu'une autre séance sera convoquée sous l'effet de la propagande terroriste —, je voudrais quitter le Conseil en lui adressant un message : c'est avec une immense fierté que j'ai représenté mon pays, le pays le plus moral du monde, à l'ONU, dans cette instance pervertie. Le représentant palestinien m'entend-il ? J'espère qu'un jour le Conseil se rendra lui aussi compte du parti pris et de la perversion de la morale qui règnent ici, et je prie pour qu'il voie la vérité, à savoir que l'organisation terroriste que cet homme représente ici et tous les régimes tyranniques doivent être condamnés, et non protégés, et qu'Israël doit être loué. Nous sommes aujourd'hui à l'avant-garde de la civilisation. Mais en attendant, le peuple d'Israël est vivant.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Algérie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Bendjama (Algérie) : Très brièvement, je voudrais témoigner ici que les 16 000 enfants tués depuis le 7 octobre 2023 ne se sont pas suicidés, et je voudrais témoigner ici que les plus de 10 000 femmes massacrées ne se sont pas suicidées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de participer à cette séance d'urgence, qui ne sera très probablement pas la dernière sur le même sujet, alors que les civils continuent d'être massacrés par l'implacable Gouvernement israélien.

Malheureusement, certains dans cette salle continuent d'appuyer et de défendre Israël alors qu'il commet, en toute impunité, les crimes contre l'humanité les plus abjects que le monde ait connus récemment. Le fait de n'avoir pas encore trouvé de solution à ce conflit insoluble, qui est inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation depuis des temps immémoriaux, est un constat d'échec accablant pour le Conseil de sécurité.

Hier encore, déplorant l'inefficacité du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait remarquer que

« [d]epuis 1945, le Conseil de sécurité demeure le socle de la paix et de la sécurité mondiales. Mais les fissures qui menacent ses fondations sont trop profondes pour être négligées. Elles contribuent aux impasses, aux blocages et à la stagnation de la situation dans le cadre des crises les plus pressantes » (*S/PV.9702, p. 2*).

À cet égard, l'incapacité du Conseil de mettre un terme au génocide qu'Israël continue de perpétrer contre la population gazaouite est un exemple typique.

L'impunité et l'apparente protection politique dont bénéficie Israël ne sont pas imaginaires ; elles sont réelles. Cette impunité remet en question le sens même de l'expression « juridiquement contraignant », car l'Organisation a adopté, depuis sa création, de nombreuses résolutions qui sont foulées aux pieds par Israël depuis des décennies.

Pour affirmer son statut d'État non respectueux du droit, immédiatement après avoir reçu un soutien en armes de ceux qui l'appuient, Israël a commis un nouveau massacre le 10 août, en bombardant l'école El-Tabi'in dans le centre de la ville de Gaza, où des milliers de familles déplacées avaient trouvé refuge. Une centaine d'enfants,

de femmes et d'hommes palestiniens ont été tués et de nombreux autres ont été blessés.

L'assassinat du dirigeant du Hamas, Ismail Haniyeh, à Téhéran le mois dernier, et la poursuite des attaques contre les civils à Gaza risquent d'aggraver encore la situation dans une région déjà instable. Nous espérons que l'enquête sur son assassinat sera bientôt conclue, et nous appelons toutes les parties à exercer la plus grande retenue et à éviter tout acte susceptible d'aggraver les tensions dans cette région déjà fragile.

Croyant fermement en l'état de droit, l'Afrique du Sud a déposé devant la Cour internationale de Justice (CIJ), en décembre dernier, une demande en indication de mesures conservatoires pour prévenir la commission par Israël d'un génocide contre le peuple palestinien. Israël a défié l'ordonnance de la Cour et lancé une offensive à Rafah. Une fois de plus, l'Afrique du Sud a fait confiance à l'appareil judiciaire mondial et a sollicité des mesures conservatoires supplémentaires afin d'empêcher Israël de poursuivre ses actes de génocide contre les Palestiniens de Gaza. Se prononçant sur la question, la Cour a affirmé que les Palestiniens avaient juridiquement le droit d'être protégés contre les actes de génocide, et que l'Afrique du Sud avait démontré qu'il existait un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé à ce droit. Cela aussi est tombé dans l'oreille d'un sourd.

Outre les preuves présentées à la CIJ, l'Afrique du Sud a soumis au Conseil de sécurité un faisceau de

preuves à l'appui de son argument selon lequel Israël est en train de commettre un génocide à Gaza. Ce document a été distribué sous la cote S/2024/419, et nous encourageons tous les États Membres à l'étudier et à prendre connaissance de son contenu.

Il faut une cessation immédiate des hostilités dans l'ensemble de la bande de Gaza, et toutes les attaques contre les travailleurs humanitaires et le personnel médical doivent cesser immédiatement et définitivement. La poursuite de l'occupation de la Palestine, de la destruction des infrastructures, de l'anéantissement des moyens de subsistance, des déplacements, des châtiments collectifs et des assassinats extrajudiciaires rendra très certainement beaucoup plus difficile la concrétisation d'une solution pacifique à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient de manière générale.

Nous répétons que la communauté internationale ne peut proclamer l'importance du droit international, notamment du respect de la Charte des Nations Unies, dans certaines situations et pas dans d'autres. La capacité d'Israël de faire tout simplement fi des décisions contraignantes des organisations internationales, sans aucune conséquence, est inadmissible. Le Conseil doit immédiatement faire respecter ses résolutions conformément à son mandat, s'il veut réussir à réparer les « fissures qui menacent ses fondations » et éviter une situation où ces fissures seraient trop profondes pour être négligées.

La séance est levée à 17 h 35.